

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2864

23 novembre 2011

SOMMAIRE

Beam Europe S.à r.l.	137433	Protos S.A.	137466
Capsugel FinanceCo II S.à r.l.	137433	Prysmian (Lux) II S.à r.l.	137461
Chester Holdings S.à r.l.	137433	Quantum Leap	137466
Dematic Holding S.à r.l.	137434	Ripple Group S.A.	137466
Hans-Böckler-Strasse S.à r.l.	137434	Rivage Holding S.à r.l.	137467
Morgamon S.A.	137472	Rivage Holding S.à r.l.	137467
Ned Rent Invest and Exploitation S.A. ..	137472	Rivage Property S.à r.l.	137467
Nepomuk S.A.	137431	Rivage Property S.à r.l.	137468
Otago S.A.	137434	Riviera Property S.A.	137468
Oval Finance S.A.	137434	Romabelle S.à r.l.	137471
Palos International S.à r.l.	137432	Rubbik S.A.	137468
PanEuropean Investments S.à r.l.	137435	Saphir Capital Partners S.A.	137468
Patron Lepo III S.à r.l.	137458	Security Consulting Professionals S.A. .	137469
Patron Lepo II S.à r.l.	137435	Selo S.à r.l.	137468
Patron Lepo I S.à r.l.	137435	Serimnir Fund	137471
Patron Lepo IV S.à r.l.	137459	Services Internationaux d'Ingénierie S.A.	
Patron Lepo S.à r.l.	137459	137472
Patron Lepo VIII S.à r.l.	137460	Services Internationaux d'Ingénierie S.A.	
Patron Lepo VII S.à r.l.	137460	137472
Patron Lepo V S. à r.l.	137459	Sharies S.A.	137469
Patron Weghell Holding S.à r.l.	137460	Shvur	137426
Paulanne S.A.	137462	SIX Telekurs Luxembourg S.A.	137426
Portico Düsseldorf Sàrl	137459	SL Investment General Partners Fund	
Portico Düsseldorf Sàrl	137460	SCA, SICAV-SIF	137435
Portugal Venture Capital Initiative	137461	Société Civile Immobilière «Hansen-Giglio	
PPG Luxembourg Holdings S.à r.l.	137464	SCI»	137462
Premier Education Holdings S.à r.l.	137461	Société de Toulouse pour Investissements	
Premium Restaurant Brands Luxemburgo		S.A.	137469
S.à r.l.	137459	Sofi-Drill S.A.	137430
Prieten S.A.	137465	Taranis Securities S.A.	137430
Prime Property Europe S.A.	137465	Therabel Group S.A.	137431
Promaate S.à r.l.	137465	Toiture C.F.C. S.à r.l.	137432
Pronos SA	137465	UP Luxembourg Holdings	137469
Pronos SA	137460	Whatdoweb S.A.	137468

SIX Telekurs Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 38.906.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung Abgehalten im Firmensitz der Six Telekurs Ltd in Zürich ausserordentlich am 21. März 2011

Die ordentliche Generalversammlung verlängert bis zur Generalversammlung die im Jahre 2012 stattfinden wird die Mandate folgender Verwaltungsratsmitglieder:

Herr Thomas GROSS, Vorsitzender des Verwaltungsrates, geboren am 24/04/1964 in Zurzach AG (CH) und wohnhaft in CH-8400 Winterthur, 10 Büelholz

Herr Claude SINNER, geboren am 25/01/1957 in Luxemburg und wohnhaft in L-1815 Luxembourg, 213, Rue d'Iltzig

Dr. André KALBERMATTER, geboren am 10/01/1969 in St Niklaus VS (CH) und wohnhaft in CH-8194 Hüntwangen, 16 Untere Eggsbüelstrasse

Die Firma ERNST & YOUNG, eingeschrieben im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 47 771, mit Sitz in L – 5365 Munsbach, 7, Parc d-Activité Syrdall, wird als Wirtschaftsprüfer für den Jahresabschluss 2011 bestellt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Zürich, den 21. März 2011.

Für gleichlautende Ausfertigung

Ein Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2011141852/22.

(110164303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Shvur, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.412.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fourth day of August.

Before Me Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Shvur S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 123.412 (the Company). The Company has been incorporated on December 4, 2006 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, then residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N o 343 of March 9, 2007. The articles of association of the Company have not been amended since.

There appeared:

1. AUSTEIN FAMILY 2006 TRUST NO. 1, a trust governed by the laws of the State of New York, having US tax identification number 20-7141829;
2. AUSTEIN FAMILY 2006 TRUST NO. 2, a trust governed by the laws of the State of New York, having US tax identification number 20-7141835;
3. AUSTEIN FAMILY 2006 TRUST NO. 3, a trust governed by the laws of the State of New York, having US tax identification number 20-7141848;
4. GREENBERG FAMILY 2006 TRUST NO. 1, a trust governed by the laws of the State of New York, having US tax identification number 20-7141794;
5. GREENBERG FAMILY 2006 TRUST NO. 2, a trust governed by the laws of the State of New York, having US tax identification number 20-7141805;
6. GREENBERG FAMILY 2006 TRUST NO. 3, a trust governed by the laws of the State of New York, having US tax identification number 20-7141819;
7. JEREMY TANNENBAUM 2006 TRUST, a trust governed by the laws of the State of New York, having US tax identification number 20-7141718;
8. TAMAR TANNENBAUM 2006 TRUST, a trust governed by the laws of the State of New York, having US tax identification number 20-7141747;
9. AYALA TANNENBAUM 2006 TRUST, a trust governed by the laws of the State of New York, having US tax identification number 20-7141679;

10. ELIANNA TANNENBAUM 2006 TRUST, a trust governed by the laws of the State of New York, having US tax identification number 20-7141698;

11. DOV TANNENBAUM 2006 TRUST, a trust governed by the laws of the State of New York, having US tax identification number 20-7141658;

12. YONATAN TANNENBAUM 2006 TRUST, a trust governed by the laws of the State of New York, having US tax identification number 20-7141728;

13. DANIELLE TANNENBAUM 2006 TRUST, a trust governed by the laws of the State of New York, having US tax identification number 20-7141705; and

14. MARC TANNENBAUM 2006 TRUST, a trust governed by the laws of the State of New York, having US tax identification number 20-7141759.

All of the above trusts are represented by Ms. Sophie Henryon, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of fourteen (14) proxies given under private seal.

Such proxies after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that one thousand (1,000) shares, having a nominal value of one hundred twenty-five United States Dollars (USD 125) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Approval of the redemption of two hundred (200) ordinary shares held respectively by Austein Family 2006 Trust No. 1 (80 shares), Austein Family 2006 Trust No. 2 (80 shares) and Austein Family 2006 Trust No. 3 (40 shares) (the Redeemed Shares) having each a par value of one hundred twenty-five United States Dollars (USD 125);

3. Reduction of the share capital of the Company by an amount of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000), to be brought from its present amount of one hundred twenty-five thousand United States Dollars (USD 125,000) to one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000) by way of redemption and cancellation of two hundred (200) shares, having each a par value of one hundred twenty-five United States Dollars (USD 125) and subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company (the Articles);

4. Decision to confer all powers to the board of managers of the Company in order to implement the necessary accounting amendments and to organise the funding of the aggregate redemption price to Austein Family 2006 Trust No. 1, Austein Family 2006 Trust No. 2 and Austein Family 2006 Trust No. 3, and to see to any formalities in connection therewith;

5. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to approve the redemption of (200) ordinary shares held respectively by Austein Family 2006 Trust No. 1 (80 shares), Austein Family 2006 Trust No. 2 (80 shares) and Austein Family 2006 Trust No. 3 (40 shares), prenamed, having each a par value of one hundred twenty-five United States Dollars (USD 125) (the Share Redemption).

The Meeting acknowledges that the Share Redemption does not have the effect of reducing the net assets below the aggregate of the subscribed capital and the non distributable reserves of the Company.

Third resolution

The Meeting resolves to cancel hereby the Redeemed Shares. Subsequently, the subscribed capital is reduced by an amount of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000) and is brought from its present amount of one hundred twenty-five thousand United States Dollars (USD 125,000) to one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000) represented by eight hundred (800) shares, each with a nominal par value of one hundred twenty-five United States Dollars (USD 125).

As a consequence, the first paragraph of article 5 of the Articles is amended and shall henceforth read as follows:

« **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at one hundred thousand United States dollars (USD 100,000.-) represented by eight hundred (800) shares in registered form with a par value of one hundred twenty-five US dollars (USD 125.-) each, all subscribed and fully paid-up»

137428

Fourth resolution

The Meeting resolves to confer all powers to the board of managers in order to implement the necessary accounting amendments and to organise the funding of the aggregate redemption price to Austein Family 2006 Trust No. 1, Austein Family 2006 Trust No. 2 and Austein Family 2006 Trust No. 3 and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,400.- (one thousand four hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-quatrième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Shvur S.à r.l, une société à responsabilité limitée, ayant pour siège social le 65 boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.412 (la Société). La Société a été constituée le 4 décembre 2006 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°343 du 9 mars 2007. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

ONT COMPARU:

1. AUSTEIN FAMILY 2006 TRUST NO. 1, un trust gouverné par les lois de l'Etat de New York, ayant le numéro d'identification fiscale américain 20-7141829;
2. AUSTEIN FAMILY 2006 TRUST NO. 2, un trust gouverné par les lois de l'Etat de New York, ayant le numéro d'identification fiscale américain 20-7141835;
3. AUSTEIN FAMILY 2006 TRUST NO. 3, un trust gouverné par les lois de l'Etat de New York, ayant le numéro d'identification fiscale américain 20-7141848;
4. GREENBERG FAMILY 2006 TRUST NO. 1, un trust gouverné par les lois de l'Etat de New York, ayant le numéro d'identification fiscale américain 20-7141794;
5. GREENBERG FAMILY 2006 TRUST NO. 2, un trust gouverné par les lois de l'Etat de New York, ayant le numéro d'identification fiscale américain 20-7141805;
6. GREENBERG FAMILY 2006 TRUST NO. 3, un trust gouverné par les lois de l'Etat de New York, ayant le numéro d'identification fiscale américain 20-7141819;
7. JEREMY TANNENBAUM 2006 TRUST, un trust gouverné par les lois de l'Etat de New York, ayant le numéro d'identification fiscale américain 20-7141718;
8. TAMAR TANNENBAUM 2006 TRUST, un trust gouverné par les lois de l'Etat de New York, ayant le numéro d'identification fiscale américain 20-7141747;
9. AYALA TANNENBAUM 2006 TRUST, un trust gouverné par les lois de l'Etat de New York, ayant le numéro d'identification fiscale américain 20-7141679;
10. ELIANNA TANNENBAUM 2006 TRUST, un trust gouverné par les lois de l'Etat de New York, ayant le numéro d'identification fiscale américain 20-7141698;
11. DOV TANNENBAUM 2006 TRUST, un trust gouverné par les lois de l'Etat de New York, ayant le numéro d'identification fiscale américain 20-7141658;
12. YONATAN TANNENBAUM 2006 TRUST, un trust gouverné par les lois de l'Etat de New York, ayant le numéro d'identification fiscale américain 20-7141728;
13. DANIELLE TANNENBAUM 2006 TRUST, un trust gouverné par les lois de l'Etat de New York, ayant le numéro d'identification fiscale américain 20-7141705; and
14. MARC TANNENBAUM 2006 TRUST, un trust gouverné par les lois de l'Etat de New York, ayant le numéro d'identification fiscale américain 20-7141759.

Les trusts mentionnés ci-dessus sont tous ici représentés par Mme. Sophie Henryon, employée privée, domiciliée professionnellement à Esch-sur Alzette, en vertu de quatorze (14) procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour subir les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes représentées comme indiqué ci-dessus ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I.- mille (1.000) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq dollars américains (USD 125) chacune, représentant l'intégralité du capital souscrit de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, qui peut dès lors valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour, qui est reproduit ci-dessous;

II.- l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux convocations d'usage;
2. Approbation du remboursement de deux cents (200) parts sociales ordinaires détenues respectivement par Austein Family 2006 Trust No. 1 (80 parts sociales), Austein Family 2006 Trust No. 2 (80 parts sociales) et Austein Family 2006 Trust No. 3 (40 parts sociales) (les Parts Remboursées) ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq dollars américains (USD 125) chacune;
3. Réduction du capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000), afin de le porter de son montant présent de cent vingt-cinq mille dollars américains (USD 125.000) à cent mille dollars américains (USD 100.000) par le rachat et l'annulation de deux cents (200) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq dollars américains (USD 125) chacune and modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts);
4. Décision de donner tous pouvoirs au conseil de gérance de la Société aux fins de mettre en œuvre les modifications comptables et d'organiser le financement du prix de rachat total aux Austein Family 2006 Trust No. 1, Austein Family 2006 Trust No. 2 et Austein Family 2006 Trust No. 3 et de s'occuper de toutes les formalités y relatives;

5. Divers.

III. l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux convocations d'usage, les associés se considèrent valablement convoqués et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver le rachat et le remboursement de deux cents (200) parts sociales ordinaires détenues respectivement par Austein Family 2006 Trust No. 1 (80 parts sociales), Austein Family 2006 Trust No. 2 (80 parts sociales) et Austein Family 2006 Trust No. 3 (40 parts sociales) ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq dollars américains (USD 125) chacune (le Remboursement des Parts).

L'Assemblée reconnaît que le Remboursement des Parts n'a pas pour effet de réduire les actifs nets en deçà du total du capital souscrit et des réserves non distribuables de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'annuler les Parts Remboursées. En conséquence, le capital souscrit est réduit d'un montant de vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000), et est porté de son montant présent de cent vingt-cinq mille dollars américains (USD 125.000) à cent mille dollars américains (USD 100.000) représenté par huit cents (800) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq dollars américains (USD 125) chacune.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à cent mille dollars américains (USD 100.000,-), représenté par huit cents (800) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq dollars américains (USD 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de donner tous pouvoirs au conseil de gérance aux fins de mettre en œuvre les modifications comptables et d'organiser le financement du prix de rachat total aux Austein Family 2006 Trust No. 1, Austein Family 2006 Trust No. 2 et Austein Family 2006 Trust No. 3 et de s'occuper de toutes les formalités y relatives.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à la somme de 1.400,- EUR (mille quatre cents euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 août 2011. Relation: EAC/2011/11431. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011139797/202.

(110161236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Sofi-Drill S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 124.046.

Extrait de décision de l'assemblée générale extraordinaire du 5 octobre 2011

Les actionnaires de la société SOFI-DRILL S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire du 5 octobre 2011, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale constatant que le mandat des administrateurs de:

- Monsieur Frédéric Geurde, ingénieur en construction, demeurant à B-3700 Tongres, Nevenstraat 3
- Monsieur Dan Epps, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt
- Madame Bénédicte Christiaens, kinésithérapeute, demeurant à B-3700 Tongres, Nevenstraat 3

sont arrivés à leur terme en 2011, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

D'autre part, le mandat de:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie,

étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Extrait de décision du conseil d'administration du 5 octobre 2011

Les administrateurs de la société anonyme SOFI-DRILL S.A., ayant son siège à 4, Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 124.046, décident de nommer Monsieur Frédéric Geurde, comme Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 5 octobre 2011.

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2011141857/28.

(110163637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Taranis Securities S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 122.146.

Suite à l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 9 septembre 2011, il a été décidé:

- de ratifier la démission de Monsieur Fabrizio RONDANELLI, Administrateur de catégorie A, avec effet au 16 mai 2011;

- de ratifier la démission de Monsieur Pierre MALEVEZ, Administrateur de catégorie B, avec effet au 11 août 2011;

- de nommer Monsieur Cédric JAUQUET, né le 24/07/1975 à Namur (Belgique), demeurant professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Administrateur de catégorie A;

- de nommer Monsieur Patrick CASTERS, né le 04/01/1967 à Saint-Trond (Belgique), demeurant professionnellement au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Administrateur de catégorie B; -

- de nommer Monsieur Louis MACALLI, né le 25/08/1969 à Namur (Belgique), demeurant professionnellement au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Administrateur de catégorie B.

Leur mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Lors de cette même assemblée, il est également décidé de renouveler les mandats de Madame Marie BOURLOND, Administrateur de catégorie A, et de Monsieur André LECOQ, Administrateur de catégorie B. Leur mandat venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013. Le mandat du Réviseur Indépendant DELOITTE S.A., Luxembourg a été, quant à lui, renouvelé pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Luxembourg, le 04 OCT. 2011.

Pour: TARANIS SECURITIES S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Valérie Wozniak / Xavier Kevers

Référence de publication: 2011141872/29.

(110163976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Therabel Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 88.202.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 25 août 2011, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

- les mandats des administrateurs étant venus à échéance, les actionnaires ont décidé de renommer:

* Monsieur Jorge Pérez Lozano;

* Monsieur Jan Arie Dekker;

* Monsieur Paul van Baarle; et

* Monsieur Jean-Michel Robert.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes de la Société au 31 décembre 2011 qui se tiendra en 2012.

Le Conseil d'Administration tenu également en date du 25 août 2011 décide de renouveler avec effet immédiat, Monsieur Jorge Pérez Lozano, né le 17 août 1973 à Mannheim (Allemagne) et demeurant professionnellement 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes de la Société au 31 décembre 2011 qui se tiendra en 2012.

KPMG Audit S.à r.l., avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été révoqué de son mandat de réviseur d'entreprises de la société avec effet au 28 juillet 2011.

Il a été décidé de nommer Interaudit S.à r.l., avec siège social au 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises avec effet au 28 juillet 2011 et pour une période prenant fin lors l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes de la Société au 31 décembre 2011 qui se tiendra en 2012.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 29 septembre 2011, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Paul van Baarle, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

Nomination de Madame Florence Rao, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant qu'administrateur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2011141882/37.

(110163641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Nepomuk S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 122.408.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale annuelle tenue au siège social en date du 14 octobre 2011

Le mandat de l'Administrateur Unique, à savoir Monsieur Jean-Marc Faber, né le 07/04/1966 à Luxembourg, et résidant professionnellement au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, ainsi que le mandat du Commissaire aux Comptes, la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl, ayant son siège au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
NEPOMUK S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011141939/17.

(110164275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Palos International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 90.634.

—
Extrait des résolutions des associés en date du 3 mai 2011

Résolution:

nomination des gérants

Les associés décident d'organiser comme suit la gérance de la société:

- Gérant de la société: Monsieur Jean Roland DIDIER, 18 rue des Violettes L-8023 Strassen
- Co-gérants: Monsieur Gisbert DREYER, 10 Maximilianstrasse D-80539 Munich et Madame Jenny GSELL, 38 Schweizer Tal D-13127 Berlin.

Conformément à l'article 11 des statuts, le gérant et les deux co-gérants sont de catégorie A.

En application des dispositions légales en vigueur, la société ne sera valablement engagée que par la signature du gérant détenteur de l'autorisation d'établissement. En conséquence, les associés décident que tout engagement de la société sera pris sous la signature conjointe du gérant et de celle de l'un des deux co-gérants.

Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Pour extrait conforme
Jean Roland DIDIER
Gérant

Référence de publication: 2011141942/22.

(110164219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Toiture C.F.C. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7660 Medernach, 5, Gruecht.

R.C.S. Luxembourg B 111.659.

—
L'an deux mille onze, le quinze septembre.

Par-devant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch,

A comparu:

Monsieur José Carlos VALENTE DA SILVA, employé privé, né à Salreu/Estarreja (Portugal) le 19 novembre 1970, matricule n° 1970 11 19 250, demeurant à L-7660 Medernach, 5, Gruecht,

Lequel comparant a, par les présentes déclaré céder et transporter sous les garanties ordinaires et de droit à:

1. Monsieur Paul KARIER, maître-couvreur, né à Fail / Viseu (Portugal) le 20 février 1973, matricule n° 1973 02 20 270, demeurant à L-6587 Steinheim, 1, um Flourer.

dix (10) parts sociales de la société à responsabilité limitée "Toiture C.F.C. S.à.r.l.", avec siège social à L-7660 Medernach, 5, Gruecht, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 16 novembre 2005, publié au Memorial C, le 2 mars 2006, numéro 450, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 111659

pour le prix d'un (1) euro.

2. Monsieur Roger LEIDER, ferblantier, né à Luxembourg le 12 novembre 1965, matricule n° 1965 11 12 276, demeurant à L-7664 Medernach, 28, Dolenberg.

vingt-cinq (25) parts sociales de la société "Toiture C.F.C S.à.r.l.", préqualifiée,

pour le prix de vingt-cinq mille (25.000 €) euros.

Tous les prix de cession ont été payés avant la passation du présent acte, ce dont quittance.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre.

Les cessionnaires seront propriétaires des parts cédées à partir de ce jour et ils auront droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à partir de ce jour. Ils seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Les frais et charges sont à la charge de la société "Toiture C.F.C S.à.r.l."

A la suite de ces cessions, les associés de la société à responsabilité limitée "Toiture C.F.C. S.à.r.l." requierent le notaire d'acter ainsi qu'il suit leurs résolutions présent sur ordre du jour conforme.

Unique résolution

Les associés décident de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros, représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit par:

1. Monsieur José Carlos VALENTE DA SILVA, prénommé, soixante-cinq parts sociales	65
2. Monsieur Paul KARIER, prénommé, dix parts sociales	10
3. Monsieur Roger LEIDER, prénommé, vingt-cinq parts sociales	25
Total: cent parts sociales	100

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Valente, Karier, Leider, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 16 septembre 2011. Relation: DIE/2011/8827. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société.

Diekirch, le 29 septembre 2011.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2011141947/47.

(110163732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Beam Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité 2.

R.C.S. Luxembourg B 124.112.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62749 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011142008/10.

(110165065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Capsugel FinanceCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 361.907,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 161.007.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142027/11.

(110165178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Chester Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 77.720.084,05.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 160.099.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142028/11.

(110165197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Dematic Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.618.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 13 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142071/10.

(110165143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Hans-Böckler-Strasse S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.009.175,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.558.

—
EXTRAIT

- Il résulte de la scission de VastNed Offices/Industrial N.V., actionnaire de la Société, prenant effet au 14 octobre 2011 que VastNed Offices/Industrial N.V. a transféré toutes les cent quatorze mille deux cent vingt huit (114228) parts sociales détenues dans la Société à NSI German Holding B.V., une société immatriculée au Registre des Pays-Bas sous le numéro 53043731 et ayant son siège social au 661-665, Kruisweg , 2132 NC Hoofddorp, Pays-Bas.

- Il résulte des résolutions écrites prises par les associés de la Société en date du 12 octobre 2011 les décisions suivantes:

* Nommer M. Daniël Sacha Maurice van Dongen, né le 11 mars 1971 à Heerlen, Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle 661-665, Kruisweg , 2132 NC Hoofddorp, Pays-Bas en tant que gérant de la Société avec effet au 14 octobre 2011 et ce pour une durée indéterminée;

* Nommer M. Johannes Buijs, né le 15 septembre 1965 à Rotterdam, Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle 661-665, Kruisweg , 2132 NC Hoofddorp, Pays-Bas en tant que gérant de la Société avec effet au 14 octobre 2011 et ce pour une durée indéterminée;

* Accepter la démission de M. Coenraad Peter van der Zande et M. Tom Coenen en tant que gérants de la Société avec effet au 14 octobre 2011;

* Reconnaître que le conseil de gérance de la Société est dès lors constitué de:

- M. Daniël Sacha Maurice van Dongen

- M. Johannes Buijs

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2011.

Référence de publication: 2011142177/27.

(110164446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Otago S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 149.674.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011143605/10.

(110166551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Oval Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 145.484.

—
Le bilan au 31.12.2010 de la société OVAL FINANCE S.A. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.
 FIDUCIAIRE FERNAND FABER
 Signature

Référence de publication: 2011143609/13.

(110166268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

PanEuropean Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.428.775,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
 R.C.S. Luxembourg B 70.884.

Par résolutions signées en date du 3 octobre 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Paul van Baarle, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Nomination de Monsieur Israel Domingo Basilio, avec adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2011143611/18.

(110166201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Patron Lepo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
 R.C.S. Luxembourg B 123.338.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011143612/10.

(110166317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Patron Lepo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
 R.C.S. Luxembourg B 123.339.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011143613/10.

(110166316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

SL Investment General Partners Fund SCA, SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
 R.C.S. Luxembourg B 163.833.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third of September.

Before Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. SL Investment General Partners S.à r.l., a limited liability company incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) and having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, in the course of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (hereafter the General Partner); here represented by Marie-Christine Turbang, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 23rd, 2011; and

2. SL Investment Management Limited, a company incorporated and organised under the laws of England and Wales, having its registered office at 8-11 Grosvenor Court, Foregate Street, Chester CH1 1HG, United-Kingdom, registered with the Companies Registry under number 2485382, here represented by Marie-Christine Turbang, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 23rd, 2011.

The said proxies, after having been initialled and signed “ne varietur” by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the following articles of association of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) (the Articles) which they declare to establish as follows:

Title I. Form and Name - Registered Office - Duration - Purpose

Art. 1. Form and Name. There exists among the General Partner, in its capacity of managing general partner (actionnaire-gérant-commandité) of the Fund and all those who may become owners of the shares of the Fund (the Limited Shareholders and together with the General Partner the Shareholders), a corporate partnership limited by shares in the form of a “société en commandite par actions” organised as a “société d’investissement à capital variable” qualifying as a “fonds d’investissement spécialisé” under the name of “SL Investment General Partners Fund SCA, SICAV-SIF”, governed by the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Law), the Luxembourg law dated 13 February 2007 on specialised investment funds, as amended (the 2007 Law or SIF Law) and these Articles (the Fund).

Art. 2. Registered Office.

2. 1. The registered office of the Fund is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the General Partner. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2. 2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner. Where the General Partner determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Fund at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Fund, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3. 1. The Fund is established for an unlimited duration.

3. 2. The Fund shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the Shareholders.

Art. 4. Corporate object.

4. 1. The purpose of the Fund is to invest the funds available to it in any kind of assets eligible under the 2007 Law with the aim of spreading investment risks and affording its Shareholders the results of the management of its assets.

4. 2. The Fund may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the 2007 Law.

Title II. Share Capital - Shares - Compartments

Art. 5. Share Capital.

5. 1. The share capital of the Fund shall be represented by shares of no par value and shall at any time be equal to the total NAV of the Fund. The initial share capital of the Fund upon incorporation amounts to thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) divided into one (1) management share (the Management Share) and one thousand five hundred (1,500) ordinary shares (the Ordinary Shares) (the Management Share, the Ordinary Shares and any other Class of shares created and issued in accordance with these Articles are hereinafter collectively referred to as the Shares).

5. 2. The Management Share is exclusively reserved to the General Partner. The Shares are offered to well-informed investors within the meaning of article 2 of the 2007 Law (the Well-Informed Investors).

5. 3. The minimum capital of the Fund shall be Euro one million two hundred and fifty thousand euro (EUR 1,250,000), which must be reached within twelve months after the date on which the Fund has been authorised in accordance with the 2007 Law.

Art. 6. Compartments.

6. 1. The Fund is composed of one or more compartments (the Compartments), in accordance with article 71 of the 2007 Law, each of them constituting a distinct pool of assets, managed in the exclusive benefit of the limited shareholders of the relevant Compartment. The name of each Compartment shall comprise the first part of the name of the Fund, followed by the denomination determined at the discretion of the General Partner.

6. 2. The General Partner may, at any time, establish additional Compartment(s) and determine the name and specific features thereof (including, but not limited to investment objectives, policy, strategy and/or restrictions, specific fee structure, reference currency) as further set out in the issuing document issued in respect of the Fund, including the relevant compartment specifications in Part II (the Compartment Specifications), in each case as amended from time to time (the Issuing Document), as amended and updated from time to time and which shall be fully described in the Compartment Specifications, which forms an integral part of the Issuing Document for purposes of the relevant Compartment.

6. 3. The Fund is one single legal entity. However, by way of derogation to article 2093 of the Luxembourg Civil Code and in accordance with the provisions of article 71 of the 2007 Law, the assets of any given Compartment are only available for the satisfaction of the debts, obligations and liabilities, which are attributable to such Compartment. Amongst Shareholders, each Compartment is treated as a separate entity.

Art. 7. Classes of Shares. The General Partner may, at any time, issue different classes of Shares (each a Class or Classes as appropriate) in respect of each Compartment, which may carry different rights and obligations inter alia with regard to eligible investors, income and profit entitlements, redemption features, reporting obligations and/or fee and cost features as described in the Compartment Specifications.

Art. 8. Form of Shares.

8.1. The Fund shall issue Shares in registered form only.

8.2. All issued Shares of the Fund shall be registered in the Share register which shall be kept at the registered office of the Fund and such register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Fund, the number of registered Shares held by him and the amount paid up on each fractional share.

8.3. The inscription of the Shareholder's name in the Share register evidences his right of ownership on such registered Shares. The Fund shall normally not issue certificates for such inscription, but each Shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding upon request.

8.4. Shareholders entitled to receive registered Shares shall provide the Fund with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered in the Share register.

8.5. In the event that a Shareholder does not provide an address, the Fund may permit a notice to this effect to be entered into the Share register and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Fund, or such other address as may be so entered into by the Fund from time to time, until another address shall be provided to the Fund by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered in the Share register by means of a written notification to the Fund at its registered office, or at such other address as may be set by the General Partner from time to time.

8.6. The Fund recognises only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Shares(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) must appoint a sole attorney to represent such shareholding in dealings with the Fund. The General Partner has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Shares(s) until such attorney has been duly appointed. In the event that a Share is registered in the name of more than one person, the first-named holder in the register shall be deemed to be the representative of all joint holders and shall alone be entitled to be treated as a holder of such Share for all purposes, including without limitation, to receive notices from the Fund.

8.7. The Fund may decide to issue fractional Shares, up to three decimal places. Such fractional Shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Class of Shares on a pro rata basis.

8. 8. Payments of dividends, if any, will be made to Shareholders by bank transfer or by cheque sent to their mandated addresses in the Share register.

Art. 9. Issue and Subscription of Shares.

9.1. The Shares may only be subscribed for by investors who comply with the status of Well-Informed Investor. The compliance of each subscriber with the status of Well-Informed Investor will be verified by the General Partner or any agent to which such function has been delegated by the General Partner. This restriction is not applicable to the General Partner.

9.2. The General Partner is authorised to issue, at any time, an unlimited number of additional Shares in any Class and in any Compartment, without reserving to the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued. Each newly issued Share in one specific Class of one specific Compartment entitles its holder to the same rights and obligations of the holders of existing Shares in the same Class of the same Compartment.

9.3. No additional Management Share may be issued.

9.4. Shares may be designated in series (the Series), each corresponding to a specific period of issuance, as determined for each Class in the relevant Compartment Specifications. The Shares of each Series within a specific Class will have the same characteristics as the Shares of each other Series of that Class, differing only in respect of their issue date and thus in respect of any right or obligation based on such issue date.

9.5. Shares shall have no par value.

9.6. The General Partner may impose conditions on the issue of Shares (including without limitation the execution of such subscription documents and the provision of such information as the General Partner may determine to be appropriate) and may fix a minimum subscription level. The General Partner may also, in respect of a particular Compartment, levy a subscription charge and has the right to waive partly or entirely this subscription charge. Any conditions to which the issue of Shares may be submitted shall be detailed in the Issuing Document and, specifically, the relevant Compartment Specifications.

9.7. The issue price of Shares is determined by the General Partner on a Class by Class basis as fully described in the relevant Compartment Specifications.

9.8. Shares shall be allotted only upon acceptance of the subscription and payment of at least 5% of the issue price. The issue price must be received before the issue of Shares. The payment will be made under the conditions and within the time limits as determined by the General Partner and fully described in the relevant Compartment Specifications.

9.9. The General Partner may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law.

9.10. If an Investor does not meet the payment requirements as fully described in the relevant Compartment Specifications, it will be in default and potentially suffer the consequences as provided for in respect of each Compartment and set forth in the relevant Compartment Specifications.

9.11. The General Partner may delegate to any duly authorised director, manager, officer or to any other duly authorised agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the issue price of any Shares and to deliver the Shares.

Art. 10. Transfer of Shares.

10.1. Shares are generally freely transferable between Well-Informed Investors but may be subject to such transfer conditions as set forth in the relevant Compartment Specifications.

10.2. Any transfer of registered Shares shall be given effect by a written declaration of transfer to be inscribed in the Share register, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Subject to the provisions of Art.10.1 above, any transfer of registered Shares shall be entered into the register of Shareholders; such inscription shall be signed by the General Partner or any officer of the Fund or by any other person duly authorised thereto by the General Partner.

10.3. The Management Share is exclusively and mandatorily transferable upon replacement of the General Partner.

Art. 11. Redemption of Shares.

11.1. The redemption of certain Classes of Shares in certain Compartments may be authorised on a Class by Class basis as set forth in the relevant Compartment Specifications. With respect to certain Classes of (redeemable) Shares, Shareholders may redeem all or part of such Shares in accordance with the terms contained in the relevant Compartment Specifications.

11.2. The General Partner may, upon serving a redemption notice, decide to repurchase the Shares of any Shareholder and such Shareholder shall be obliged to sell its Shares to the Fund at the conditions determined in accordance with the contents of the Issuing Document and, specifically, the relevant Compartment Specifications.

11.3. The General Partner will furthermore cause the transfer or the redemption of the Shares of any Shareholder, if the Shareholder ceases to qualify as a Well-Informed Investor.

11.4. No redemption of Shares may be made as a result of which the capital of the Fund would fall below the minimum capital amount required by the 2007 Law.

11.5. A redemption of Shares shall be subject to such further terms and conditions, including but not limited to any redemption charges, as set forth in the relevant Compartment Specifications.

Art. 12. Conversion of Shares.

12.1. The conversion of Shares in a particular Compartment into Shares of another Compartment or the conversion (or switching) of Shares of one Class into another Class within the same Compartment or of another Compartment may be authorised on a Compartment by Compartment basis as well as on a Class by Class basis as set forth in the relevant Compartment Specifications.

12.2. The Management Share is not convertible.

Title III. Net Asset Value

Art. 13. Calculation of the NAV.

13.1. The net asset value per Share of each Series within the relevant Class and Compartment (the NAV) results from dividing the total net assets of the Fund attributable to each Series of such Class of Shares within such Compartment, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such Class, on any Valuation Day by the number of Shares in the relevant Series of such Class within the Compartment then outstanding. The value of the net assets of each Compartment is equal to the difference between the value of the Compartment's assets and its liabilities. The NAV is calculated in the base currency of the relevant Class and may be expressed in such other currencies as the General Partner may decide. The NAV of each Compartment is calculated in the base currency of the relevant Compartment.

13.2. The total net assets of the Fund correspond to the aggregate of the net assets of all of the Compartments and the assets allocable to the Ordinary Shares (if any) and the Management Share.

13.3. The assets of the Fund shall include, in respect of each Compartment:

1. all cash in hand, receivable or on deposit, including any interest accrued thereon;
2. all bills and notes payable on demand and any account due (including the proceeds of securities sold but not delivered);
3. all securities, shares, bonds, time notes, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants and other securities, money market instruments and similar assets owned or contracted for by the Fund;
4. all interest accrued on any interest-bearing assets, except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such assets;
5. all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Fund to the extent information thereon is reasonably available to the Fund;
6. the preliminary expenses of the Fund, including the cost of issuing and distributing Shares of the Fund, insofar as the same have not been written off and insofar the Fund shall be reimbursed for the same;
7. the marketing and distribution costs, which are to be amortised equally over 5 years;
8. the liquidating value of all forward contracts and all call or put options the Fund has an open position in; and
9. all other assets of any kind and nature, including expenses paid in advance.

13.4. The value of such assets shall be determined at fair value with due regard to the following principles:

1. the value of any cash on hand or deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true thereof;
2. securities listed and traded primarily on one or more recognised securities exchanges shall be valued at their last known prices on the valuation date;
3. investment in underlying undertakings for collective investment are taken at their last official net asset value known in Luxembourg at the time of calculating the net asset value of the relevant Compartment. If such price is not representative of the fair value of such assets, then the price shall be determined by the General Partner on a fair value basis. Investments subject to bid and offer prices are valued at their mid-price, if not otherwise determined by the General Partner;
4. unlisted securities for which over-the-counter market quotations are readily available (included listed securities for which the primary market is believed to be the over-the-counter-market) shall be valued at a price equal to the last reported price as supplied by recognised quotation services or broker-dealers; and
5. all other non-publicly traded securities, other securities or instruments or investments for which reliable market quotations are not available, and securities, instruments or investments which the Fund determines in its discretion that the foregoing valuation methods do not fairly represent the fair value of such securities, instruments or investments, will be valued by the Fund either at their cost basis to the Compartment or in good faith using methods it considers appropriate.

Assets expressed in a currency other than the reference currency of the Compartment concerned respectively in US Dollar shall be converted to that reference currency on the basis of the rate of exchange ruling on the relevant Valuation Day. If such rate of exchange is not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the General Partner.

13.5. The liabilities of the Fund shall include, in respect of each Compartment:

1. all loans, bills and accounts payable;
2. all accrued interest on loans (including accrued fees for commitment for such loans);
3. all accrued or payable expenses (including administrative expenses, advisory and management fees, including incentive fees, custodian fees, and corporate agents' fees);

4. all known liabilities, present or future, including all matured contractual obligations for payment of money, including the amount of any unpaid distributions declared by the Fund;

5. an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the calculation day, as determined from time to time by the Fund, and other reserves (if any) authorised and approved by the General Partner, as well as such amount (if any) as the General Partner may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Fund; and

6. all other liabilities of whatsoever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting principles.

13.6. In determining the amount of such liabilities the General Partner, with due regard to the expenses borne by the General Partner out of the fees it receives, if any, will take into account all expenses payable by the Fund including formation expenses, fees, expenses, disbursements and out-of-pocket expenses payable to the Custodian (as further defined in the Issuing Document), its correspondents, the Administrative Agent (as further defined in the Issuing Document), the Investment Manager (as further defined in the Issuing Document) as well as any other agent appointed by the Fund, the remuneration of any officers and their reasonable out-of-pocket expenses, insurance coverage and reasonable travelling costs in connection with General Partner meetings and committee meetings, fees and expenses for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Fund with any governmental agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, licensing fees for the use of the various indexes, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, translating, printing, advertising and distributing the Issuing Document, further explanatory sales documents, periodical reports or registration statements, the costs of publishing the NAV and any information relating to the fair value of the Fund, the costs of printing certificates, if any, and the costs of any reports to Shareholders, the cost of convening and holding general meetings of the Shareholders and committee meetings, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, transaction fees, the cost of publishing the issue and redemption prices, interests, bank charges and brokerage, postage, insurance, telephone and telex. The Fund may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount for yearly or other periods.

13.7. The assets and liabilities of different Compartments or different Classes within the same Compartment will be allocated as follows:

1. the proceeds to be received from the issue of Shares of a Compartment or Class will be applied in the books of the Fund to the relevant Compartment or Class;

2. where an asset is derived from another asset, such derived asset will be applied in the books of the Fund to the same Compartment or Class as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value will be applied to the relevant Compartment or Class;

3. where the Fund incurs a liability which relates to any asset of a particular Compartment or Class or to any action taken in connection with an asset of a particular Compartment or Class, such liability will be allocated to the relevant Compartment or Class;

4. upon the record date for determination of the person entitled to any dividend declared on Shares of any Compartment or Class, to the extent applicable, the assets of that Compartment or Class will be reduced by the amount of such dividends; and

5. in the case where any asset or liability of the Fund cannot be considered as being attributable to a particular Compartment, such asset or liability will be allocated to all the Compartments pro rata to the NAV of the relevant Compartment or in such other manner as determined by the General Partner acting in good faith.

13.8. For the purposes of the NAV computation:

1. Shares of a Compartment to be redeemed will be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the General Partner on the relevant Valuation Day and from such time and until paid by the Compartment the price therefore will be deemed to be a liability of that Compartment;

2. Shares to be issued by a Compartment will be treated as being in issue as from the time specified by the General Partner on the Valuation Day and from such time and until received by the Compartment the price therefore will be deemed to be a debt due to that Compartment;

3. all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the currency in which the NAV for the relevant Compartment is calculated will be converted on the basis of the rate of exchange ruling on the relevant Valuation Day; and

4. where on any Valuation Day a Compartment has contracted to:

a. purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset will be shown as a liability of that Compartment and the value of the asset to be acquired will be shown as an asset of that Compartment;

b. sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset will be shown as an asset of that Compartment and the asset to be delivered will not be included in the assets of that Compartment;

5. provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day, then its value will be estimated by the General Partner.

13.9. The reference currency of the Fund is US Dollar (USD). Each Compartment (and each Class within each Compartment) may have a different reference currency. The NAV of each Compartment's Shares is expressed in the reference currency of the respective Compartment and within each Compartment the NAV of each Class, if applicable, is expressed in the reference currency of the respective Class, as further described in the Compartment Specifications.

13.10. The General Partner has adopted a policy of valuing the investments of the Fund at fair value (juste valeur). The General Partner, in its discretion and in good faith, may from time to time and on a Compartment by Compartment basis allow any other method of valuation if it considers that such valuation reflects the fair value of any asset of a particular Compartment and/or of the Fund.

13.11. In the absence of bad faith, negligence or manifest error, every decision in calculating the NAV taken by the General Partner or by the Administrative Agent, shall be final and binding on the Fund and present, past or future Shareholders.

Art. 14. Frequency and Temporary Suspension of the Calculation of the NAV per Share and of the Issue, Redemption and Conversion of Shares.

14.1. The valuation of the assets of each Compartment and the calculation of the NAV per Share shall be performed by the General Partner or by the agent appointed for this purpose under the supervision of the General Partner, on the Valuation Day.

14.2. The General Partner is authorised to temporarily suspend the calculation of the NAV and the issue, conversion and redemption of any Shares in any Class in any Compartment in the following cases:

a. any period during which any of the principal stock exchanges or other markets on which any substantial portion of the investments of the Fund attributable to such Compartment from time to time is quoted or dealt is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended, provided that such restriction or suspension affects the valuation on the investments of the Fund attributable to a Compartment quoted thereon; or

b. during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the General Partner as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Fund attributable to such Compartment would be impracticable; or

c. any period during which there is a breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments of such Compartment or the current price or values on any stock exchange or other market in respect of the assets attributable to such Compartment; or

d. when for any other reason the prices of any investments owned by the Fund attributable to any Compartment cannot promptly or accurately be ascertained; or

e. during any period when the General Partner is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of the Shares of such Compartment or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition, of investments or payments due on redemption of Shares cannot in the opinion of the General Partner be effected at normal rates of exchange; or

f. if the Fund is being or may be wound up or merged, from the date on which notice is given of a general meeting of shareholders at which a resolution to wind up or merge the Fund is to be proposed or if a Compartment is being liquidated or merged, from the date on which the relevant notice is given.

14. 3. Where possible, all reasonable steps will be taken to bring any period of suspension to an end as soon as possible.

14. 4. Shareholders holding Shares which are the subject of a suspension will be notified of any suspension of issue, redemption or determination of NAV or of any reinstatement following a suspension thereof, in each case within ten (10) days of the relevant event.

14. 5. In case of suspension of the calculation of the NAV, each subscription, redemption or conversion request that should have been made on the basis of the NAV concerned by the suspension will be suspended. Subscription, redemption and conversion requests may, during such a suspension, be revoked by registered letter sent to the Fund or its appointed agents. Revocation will only be effective upon receipt by the Fund or its appointed agents of the notice.

14. 6. The relative Compartment Specifications may provide that the calculation of the NAV of a Compartment or a Class within that Compartment may also be suspended for other reasons.

Title IV. Administration

Art. 15. Management.

15. 1. The Fund shall be managed by the General Partner who shall be the unlimited liable shareholder (actionnaire-gérant-commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Fund for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Fund.

15. 2. The Limited Shareholders shall refrain from acting in a manner or capacity other than by exercising their rights as Limited Shareholders in general meetings and shall in such case be liable only to the extent of their commitments made (if any) or capital contributed to the Fund.

15.3. The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Fund's interest which are not expressly reserved by laws or by these Articles to the general meeting of Shareholders, each time in compliance with the investment objectives and strategy of the Fund.

15.4. The General Partner may be removed from its capacity as managing General Partner by the General Meeting with the vote of Shareholders representing more than 80% of the capital only for the following causes:

(a) any action by the General Partner, or any person to whom the General Partner has delegated any part of its duties, which has been determined by an arbitrator or competent court in a final decision to constitute a fraud and which is not remedied within 60 days after notification to or the coming to the General Partner's attention; or

(b) the determination by an arbitrator or competent court that the General Partner, or any person to whom the General Partner has delegated any part of its duties, has/have wilfully or through gross negligence committed a breach of one or more provisions of the Issuing Document and of the Articles, and which is not remedied within 60 days after notification to or the coming to the General Partner's attention.

The General Partner must abstain from voting in respect of any such removal vote.

15.5. In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as general partner of the Fund, the Fund shall not be immediately dissolved or liquidated, provided the general meeting of Shareholders, convened in accordance with article 70 paragraph 3 of the 1915 Law, appoints a manager, who need not to be Shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until another general meeting of Shareholders is held, which such manager shall convene within fifteen days of his appointment. At such general meeting of Shareholders, the Shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority for amendment of the Articles, a new General Partner.

15.6. The General Partner may, under its full responsibility, be assisted, while managing the Fund's assets, by one or several investment managers and/or investment advisors or, delegate its powers in relation to the management of a specific Compartment to one or several agents.

Art. 16 Corporate Signature. Vis-à-vis third parties, the Fund is validly bound by the sole signature of the General Partner acting through one or more authorised signatories or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in its discretion.

Art. 17. Delegation of Powers.

17.1. The General Partner may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Fund deems necessary for the operation and management of the Fund or any Compartment. Such appointments may be cancelled at any time by the General Partner. The officers need not be Shareholders of the Fund. Unless otherwise provided for by these Articles, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the General Partner. The General Partner may furthermore appoint other agents, who need not to be members of the General Partner and who will have the powers determined by the General Partner.

17.2. The General Partner may create from time to time one or several committees composed of General Partner members and/or external persons and to which it may delegate powers and roles as appropriate.

Art. 18. Investment Policies and Restrictions.

18.1. The General Partner, based upon the principle of risk diversification and in accordance with the Issuing Document, has the power to determine the investment policies and strategies of each Compartment of the Fund and the course of conduct of the management and business affairs of the Fund, within the restrictions as shall be set forth by the General Partner in compliance with applicable laws and regulations.

18.2. The Fund may employ, for each Compartment as set forth in the relevant Compartment Specifications, techniques and instruments relating to transferable securities, currencies or any other financial assets or instruments for the purpose of hedging.

Art. 19. Conflict of Interests.

19.1. No contract or other transaction between the Fund and any other company or firm will be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers, directors or officers of the General Partner is interested in, or is a manager, director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager, director or officer of the General Partner who serves as a manager, director, officer or employee of any company or firm, with which the Fund may contract or otherwise engage in business will, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

19.2. In the event that any manager, director or officer of the Fund may have in any transaction of the Fund an interest different to the interests of the Fund, such manager, director or officer must make known to the General Partner such conflict of interest and may not consider or vote on any such transaction and such transaction, and such manager's, director's or officer's interest therein will be reported to the next succeeding General Meeting of Shareholders.

19.3. The term "conflict of interest", as used in the preceding paragraph, does not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the initiator of the Fund, the Custodian, the Administrative Agent,

the placement agents, distributors or any other person, company or entity as may from time to time be determined by the General Partner in its absolute discretion.

19.4. No contract or other transaction between the Fund and any other company or firm will be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers, directors or officers of the General Partner is interested in, or is a manager, director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager, director or officer of the General Partner who serves as a manager, director, officer or employee of any company or firm, with which the Fund may contract or otherwise engage in business will, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 20. Indemnification.

20.1. The Fund will indemnify each member of the board of the General Partner, the General Partner, the Custodian, the Administrative Agent, the Investment Manager as well as any other duly appointed agent of the Fund, including any of their officers and heirs, executors and administrators (each an Indemnified Person) against expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been a member of the board of managers of the General Partner, the General Partner, the Custodian, the Administrative Agent, the Investment Manager or any other duly appointed agent of the Fund or, at its request, being or having been a member of any other entity of which the Fund or a Compartment is an investor or creditor and from which they are not entitled to be indemnified, except, in each case, in relation to matters in respect of which they may be finally declared to be liable for wilful misconduct, bad faith or gross negligence. In the event of a settlement, indemnification will be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Fund is advised by counsel that the act or omission of the Indemnified Person did not comprise wilful misconduct, bad faith or gross negligence. Indemnification will be provided only where such Indemnified Person has acted pursuant to the receipt of proper instructions and within the terms and conditions of any contractual agreement in full force and in effect between the Indemnified Person and the Fund. The right of indemnification does not exclude other rights to which the Indemnified Person may be entitled. An Indemnified Person seeking indemnification pursuant to this clause shall, upon reasonable request, be advanced by the Fund, expenses (including legal fees and costs) reasonably incurred by such Indemnified Person in defence of any proceeding against such Indemnified Person prior to the final disposition thereof; provided that such Indemnified Person has agreed in writing to repay such amount to the Fund within 3 months of the date it is ultimately determined that such Indemnified Person is not entitled to be indemnified as authorised in this section.

20.2. The General Partner may decide that expenses effectively incurred by any General Partner or member of the management board of this latter in accordance with this Article may be advanced to the indemnified officer, provided that this officer will repay the advanced amounts if it is ultimately determined that he has not met the standard of care for which indemnification is available.

20.3. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which any officer may be entitled.

Title V. General Meetings of Shareholders

Art. 21. Powers and Voting Rights.

21.1. Any regularly constituted meeting of Shareholders (a General Meeting) shall represent the entire body of Shareholders of the Fund. Unless otherwise provided for in these Articles, any resolution shall require the consent of the General Partner.

21.2. Each Share entitles its holder to one (1) vote at any General Meeting.

Art. 22 Convening and Participation.

22.1. The annual General Meeting is held every year at the Fund's registered office or at any other address in Luxembourg indicated in the convening notice. The annual General Meeting shall be held on the 3rd Tuesday of the month of June at 2 pm (Luxembourg time) and for the first time in 2012. If this date is not a full working day on which banks are open for business in Luxembourg, other than a Saturday, Sunday or public holiday (Business Day), the annual general meeting shall be held on the next following Business Day.

22.2. The provisions of the 1915 Law relating to the notice periods, convening procedure as well as to the conduct of general meetings shall apply to the General Meetings of the Fund, unless otherwise provided herein.

22.3. A General Meeting of Shareholders shall be convened by the General Partner pursuant to a notice setting forth the agenda and sent to the Shareholders by registered letter at least eight (8) calendar days prior to the meeting. The General Partner may determine any conditions which must be fulfilled by the Shareholders in order to participate in such General Meeting.

22.4. If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of the meeting.

22.5. Shareholders representing one tenth of the share capital of the Fund may impose on the General Partner to call a General Meeting.

22.6. A Shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a Shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

22.7. Each Shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

22.8. Each Shareholder may vote by way of voting forms provided by the Fund. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each resolution, three boxes allowing to (a) vote in favour, (b) vote against, or (c) abstain from voting. Voting forms must be sent back by the Shareholders to the registered office of the Fund. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for the calculation of the quorum. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention are void.

Art. 23. Quorum and Majority Rules.

23.1. Unless otherwise required by laws or by these Articles, resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented, it being understood that any resolution shall validly be adopted only with the approval of the General Partner.

23.2. The General Meeting may amend the Articles only if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as the text of any proposed amendments to the object or form of the Fund. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Mémorial and in two Luxembourg newspapers. Such notices reproduce the agenda of the General Meeting and indicate the date and results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meeting, resolutions must be adopted by at least two-third of the votes cast, provided each time that the General Partner holds a veto right.

23.3. In the event that a General Meeting is convened to resolve upon the removal of the General Partner or the entering into any agreement between the Fund and the General Partner, the General Partner must abstain from voting in respect of any such removal vote and thus folds no veto right, being entitled only to inform the Limited Shareholders of its opinion on the relevant resolution.

23.4. The nationality of the Fund and the commitment of each Shareholder may only be changed with the unanimous consent of the Shareholders.

Art. 24. Bureau and Minutes.

24.1. All General Meetings shall be chaired by the General Partner or by any duly authorised person designated by the General Partner.

24.2. The minutes of the General Meeting shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary appointed by the chairman and the scrutiny, elected by the General Meeting.

Art. 25. General Meetings of Compartment(s).

25. 1. The General Partner may at any time convene a general meeting of Shareholders of one or several specific Compartment(s) in order to decide on any matter, which relate exclusively to such Compartment(s).

25. 2. Legal provisions as well as provisions of these Articles relating to the general meetings of Shareholders of the Fund shall apply to the extent possible mutatis mutandis to the general meetings of Shareholders of one or several specific Compartment(s).

Title VI. Accounts - Distributions

Art. 26. Accounting Year and Accounts.

26.1. The accounting year of the Fund shall commence each year on the first of January and shall end on the thirty-first of December of the same year, with the exception of the first financial year, which will begin on the date of the Fund's incorporation and will terminate on 31 December 2011.

26.2. Each year, the General Partner prepares the annual report in compliance with the 2007 Law. Such annual report must include a balance sheet or a statement of assets and liabilities, a profit and loss account, a report on the activities of the past financial year as well as any significant information.

26.3. The annual accounts shall be approved by the annual General Meeting.

Art. 27. Reference Currency. The Fund shall prepare annual accounts in US Dollar. For the purpose of determining the capital of the Fund, the net assets attributable to each Compartment shall, if not denominated in US Dollar, be converted into US Dollar at the rates used in the most recent NAV calculation and the capital shall be the aggregate of the net assets of all the Compartments.

Art. 28. Auditor.

28.1. The accounting data related in the annual report of the Fund shall be examined by an auditor («réviseur d'entreprises agréé») appointed by the General Partner and remunerated by the Fund.

28.2. The auditor shall fulfil the duties prescribed by the 2007 Law.

Art. 29. Distributions.

29.1. The annual general meeting of Shareholders shall approve the profit allocation proposed by the General Partner in accordance with the allocations rules set out in the Issuing Document and in particular as set forth in each Compartment Specifications.

29.2. The General Partner may in its discretion decide to pay interim dividends at any point in time unless otherwise provided for in the Issuing Document and, in particular, as set forth in the relevant Compartment Specifications.

29.3. Distributions shall be paid in US Dollar or in the base currency of a Compartment and at such time and place that the General Partner shall determine from time to time.

29.4. No distribution may be made which would result in the NAV of the Fund to fall below the minimum capital required by the 2007 Law, as set out in Art. 5.3 above.

Title VII. Dissolution - Liquidation**Art. 30. Term, Liquidation and Amalgamation of Compartments.**

30.1. The Compartments may be created for any undetermined period or for a fixed period as provided for in the Issuing Document and, specifically, in the relevant Compartment Specifications. Any Compartment created for a fixed period will terminate automatically on its maturity date provided for in the relative Compartment Specifications.

30.2. The General Partner may also decide to liquidate one Compartment if the net assets of such Compartment have decreased to, or have not reached, an amount determined by the General Partner to be the minimum level for such Compartment to be operated in an economically efficient manner or if a change in the economic or political situation relating to the Compartment concerned would justify such liquidation. Shareholders of the relevant Compartment will be notified by the General Partner of any decision to liquidate the relevant Compartment prior to the effective date of the liquidation and the notice will indicate the reasons for, and the procedures applicable to, the liquidation.

30.3. In the same circumstances as provided above, the General Partner may decide to terminate one Compartment and contribute its assets into another existing or new Compartment or into another collective investment vehicle. The General Partner may organise the amalgamation of two or more Compartments if it believes that such a course of action is in the best interests of the Shareholders of the relevant Compartments. Affected Shareholders will be notified of any such decision and relevant information in relation to the new Compartment. Notice will be provided at least one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request that their Shares be redeemed, without any fees or costs, before the amalgamation is completed.

30.4. Where assets are to be contributed to another collective investment vehicle, the amalgamation will be binding only on Shareholders in the relevant Compartment who expressly consent to such amalgamation. Where the General Partner does not have the authority to do so or where the General Partner determines that the decision should be put to the Shareholders for their approval, the decision to liquidate or to merge a Compartment shall instead be taken at a General Meeting of the relevant Compartment. In such an event, the General Meeting of the Compartment shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by the votes of Shareholders holding 50% of the Shares represented at such General Meeting. Shareholders will be notified by the Fund of any resolution to proceed with liquidation or amalgamation at least one month before the effective date of the liquidation or amalgamation of the Compartment in order to enable Shareholders to request redemption or conversion of their Shares, without any fees or costs, before the liquidation or amalgamation of the Compartment takes place.

30.5. Notwithstanding the foregoing, no amalgamation will take place during any period during which the calculation of the NAV and the issue, conversion or redemption of any Shares in any Class involved in the amalgamation has been suspended, except if the consent of all of the Shareholders holding Shares in each of the involved Compartments has been obtained.

30.6. As soon as the decision to liquidate or merge a Compartment is taken, the issue of Shares in such Compartment is prohibited and shall be deemed void.

30.7. Each Compartment may be separately dissolved without impacting any other Compartment. The dissolution of the last Compartment causes ipso jure the liquidation of the Fund.

Art. 31. Dissolution and Liquidation of the Fund.

31.1. The Fund may at any time be dissolved by a resolution of the General Meeting resolving in the conditions prescribed for the amendment of these Articles. The Fund shall also be dissolved upon dissolution of the last existing Compartment.

31.2. Whenever the share capital falls below two third of the minimum capital indicated in Art. 5.3 above, the question of the dissolution of the Fund shall be referred to the General Meeting by the General Partner. In such an event, the General Meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by the votes of Shareholders holding 50% of the Shares represented at such General Meeting.

31.3. Whenever the share capital falls below one quarter of the minimum capital indicated in Art. 5.3 above, the question of the dissolution of the Fund shall be referred to the General Meeting by the General Partner. In such an event, the General Meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by the votes of Shareholders holding 25% of the Shares represented at such General Meeting.

31.4. Where the holding of a General Meeting is required in accordance with Art. 31.3 above, such General Meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from the assessment that the net assets of the Fund have fallen below two third or one quarter of the legal minimum, as the case may be.

31.5. In the event of dissolution of the Fund, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding on such dissolution and subject to the approval of the CSSF. The operations of liquidation will be carried out pursuant to Luxembourg applicable laws.

Art. 32. Liquidation Proceeds.

32.1. The net proceeds of liquidation corresponding to each Compartment shall be distributed by the liquidator(s) to the Shareholders of the relevant Compartment in accordance with the rules applicable to the allocation of profits in such Compartment as referred to under Article 29 above.

32.2. Any liquidation proceeds that cannot be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the liquidation will be deposited with the Luxembourg «Caisse de Consignation».

Art. 33. Consolidation and Splitting of Shares. The General Partner may consolidate Shares of different Classes within a Compartment or split the Shares of a Compartment into two or more different Classes. A consolidation or split may also be resolved by a General Meeting of the Compartment concerned deciding, without any quorum requirements, at the simple majority of the Shares present or represented.

Title VIII. General

Art. 34. Amendments to these Articles. These Articles may be amended by a General Meeting subject to the quorum requirements provided by the 1915 Law and in accordance with the present Articles.

Art. 35. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the 2007 Law as such laws have been or may be amended from time to time.

Transitory Dispositions

1. The first accounting year begins on the date of incorporation of the Fund and will end on 31 December 2011.
2. The first annual general meeting of Shareholders will be held in 2012.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed for the following Shares in the Fund:

1) SL Investment General Partners S. à r.l.	1 Management Share (for EUR 1,000)
Total:	1 Management Share
2) SL Investment General Partners S.à r.l.	575 Ordinary Shares (for EUR 11,500)
3) SL Investment Management Limited	925 Ordinary Shares (for EUR 18,500)
Total:	1,500 Ordinary Shares

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) is from now on at the free disposal of the Fund, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Fund as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,750.

General Meeting of the Shareholders

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having received due notice, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the meeting has passed the following resolution:

Sole Resolution

The registered office of the Fund is 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This deed having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said appearing parties signed together with us, the notary, this original deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille onze, le vingt-troisième jour du mois de septembre.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. SL Investment General Partners S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (ci-après l'Actionnaire Commandité); ici représenté par Marie-Christine Turbang, Avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 septembre 2011;

2. SL Investment Management Limited, une société constituée en vertu des lois d'Angleterre et régie par les lois d'Angleterre, ayant son siège social à 8-10, Grosvenor Court, Foregate St, Chester, CH1 1HG, Royaume-Uni, enregistrée au Registre des Sociétés sous le numéro 2485382, Ici représenté par Marie-Christine Turbang, Avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 septembre 2011.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées et signées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Ces parties comparantes ont prié le notaire instrumentant d'arrêter les statuts suivants d'une société en commandite par actions (les Statuts) qu'elles déclarent établir comme suit:

Titre I^{er} . Forme et Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er} . Forme et Dénomination. Il existe entre l'Actionnaire Commandité, en sa qualité d'actionnaire-gérant commandité du Fonds, et les actionnaires commanditaires au moment de la constitution de la Société et toute(s) personne (s) ou entité(s) qui deviendra/ont par la suite un actionnaire commanditaire (désignés ensemble comme les Actionnaires Commanditaires) (les Actionnaires Commanditaires et avec l'Actionnaire Commandité, les Actionnaires), une société en commandite par actions luxembourgeoise sous forme d'une société d'investissement à capital variable organisée comme un fonds d'investissement spécialisé dénommée SL Investment General Partners Fund SCA, SICAV-SIF, régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi de 1915), la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés telle que modifiée (la Loi de 2007), et les Statuts (ci-après le Fonds).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social du Fonds est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré à tout autre endroit de Luxembourg-ville par une décision de l'Actionnaire Commandité. Le siège social peut également être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des Actionnaires adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux de représentation pourront être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger sur décision de l'Actionnaire Commandité. Au cas où l'Actionnaire Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou des développements ou événements militaires ou de nature à compromettre l'activité normale du Fonds à son siège social ou la communication entre ce siège et les personnes se trouvant à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité du Fonds, qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée.

3.1. Le Fonds est constitué pour une durée indéterminée.

3.2. Le Fonds ne sera pas dissout par l'effet de la mort, la suspension des droits civiques, l'incapacité, l'insolvabilité, la faillite ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Actionnaires.

Art. 4. Objet.

4.1. L'objet du Fonds est d'investir les fonds qui sont à sa disposition en toute catégorie d'actifs éligibles au sens de la Loi de 2007, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier les Actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.

4.2. Le Fonds peut prendre toutes mesures et effectuer toutes les transactions qu'il jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi de 2007.

Titre II. Capital social - Actions - Compartiments

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social du Fonds sera représenté par des actions sans valeur nominale et sera à tout moment égal à l'actif net total du Fonds. Le capital social initial du Fonds lors de sa constitution est égal à EUR 31.000 (trente et un mille euros) divisé en une (1) Action de Commandité (l'Action de Commandité) et mille cinq cents (1.500) actions ordinaires (les Actions Ordinaires) (l'Action de Commandité, les Actions Ordinaires ainsi que toute autre Catégorie d'Actions créées et émises en conformité avec les présents Statuts sont collectivement appelées les Actions).

5.2. L'Action de Commandité est exclusivement réservée à l'Actionnaire Commandité. Les Actions sont offertes aux investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi de 2007 (chacun un Investisseur Averti).

5.3. Le capital social minimum doit être d'un million deux cent cinquante mille euros (€ 1.250.000) et doit être atteint dans un délai de douze mois à partir de la date à laquelle le Fonds a été agréé conformément à la Loi de 2007.

Art. 6. Compartiments.

6.1. Le Fonds est composé d'un ou plusieurs compartiments (collectivement les Compartiments et individuellement un Compartiment), conformément à l'article 71 de la Loi de 2007, chacun d'eux constituant un ensemble d'actifs distincts, géré dans l'intérêt exclusif des Actionnaires Commanditaires de ce Compartiment. Le nom de chaque Compartiment comprendra la première partie du nom du Fonds, suivi de la dénomination que l'Actionnaire Commandité déterminera à sa seule discrétion.

6.2. L'Actionnaire Commandité peut, à tout moment, créer de nouveaux Compartiments et en déterminer le nom et les caractéristiques spécifiques (y compris, entre autres, les objectifs, politique, stratégie et/ou restrictions d'investissement, structure spécifique de frais, devise de référence) qui seront décrits plus précisément dans le mémorandum de placement privé du Fonds tel que modifié et mis à jour de temps à autre (le Mémorandum de Placement Privé), et seront entièrement décrits dans la Partie II du Mémorandum de Placement Privé (les Spécifications du Compartiment), qui est partie intégrante du Mémorandum de Placement Privé pour considération du Compartiment en question.

6.3. Le Fonds est une entité juridique unique. Cependant, par dérogation à l'article 2093 du Code Civil luxembourgeois et en conformité avec les dispositions de l'article 71 de la Loi de 2007, les actifs de n'importe quel Compartiment donné ne sont disponibles qu'aux fins de satisfaire les dettes, les obligations et engagements se rapportant à ce Compartiment. Entre Actionnaires, chaque Compartiment est traité comme une entité distincte.

Art. 7. Classes d'Actions. L'Actionnaire Commandité peut, à tout moment, émettre différentes classes d'Actions (collectivement les Classes et individuellement une Classe) pour chaque Compartiment, auxquelles pourront être attachés différents droits et obligations en ce qui concerne les investisseurs éligibles, les droits aux profits et aux revenus, les caractéristiques de rachat, les obligations quant aux publications de rapports et/ou de frais et coûts, tels que décrits dans les Spécifications du Compartiment.

Forme des Actions

7.1. Le Fonds émettra uniquement des Actions sous forme nominative.

7.2. Toutes les Actions émises par le Fonds seront inscrites dans un registre des Actions qui sera conservé au siège social du Fonds, ce registre des Actions contiendra le nom de chaque propriétaire d'Actions nominatives, son lieu de résidence ou son domicile élu, ainsi que le nombre d'Actions nominatives qu'il détient et le montant libéré sur chaque fraction d'Action.

7.3. L'inscription du nom d'un Actionnaire au registre des Actions établira son droit de propriété sur ces Actions nominatives. Le Fonds n'émettra normalement pas de certificats concernant cette inscription mais chaque Actionnaire recevra une confirmation écrite de son actionnariat sur demande.

7.4. Les Actionnaires habilités à recevoir des Actions nominatives fourniront au Fonds une adresse à laquelle toutes les communications et notices pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des Actions.

7.5. Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse, le Fonds peut en faire mention au registre des Actions, et l'adresse de l'Actionnaire sera considérée comme celle du siège social du Fonds, ou à toute autre adresse inscrite par le Fonds de temps à autre, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie au Fonds par cet Actionnaire. Un Actionnaire peut, à tout moment, modifier l'adresse telle que mentionnée au registre des Actions par notification écrite envoyée au siège social du Fonds ou à toute autre adresse fixée de temps à autre par le Fonds.

7.6. Le Fonds ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si la propriété de cette/ces Action(s) est contestée, toutes les personnes invoquant un droit sur cette/ces Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter cet actionnariat vis-à-vis du Fonds. L'Actionnaire Commandité peut suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette/ces Action(s) jusqu'à ce qu'un tel mandataire soit régulièrement désigné. Dans le cas où une Action est enregistrée au nom de plus d'une personne, le propriétaire enregistré en premier dans le registre sera réputé être le représentant de tous les copropriétaires et sera seul autorisé à être traité comme propriétaire de cette Action à toutes fins, y compris, sans limitation, pour la réception de convocations du Fonds.

7.7. Le Fonds peut décider d'émettre des fractions d'Actions jusqu'à la troisième décimale. Ces fractions d'Actions ne donneront pas de droit de vote mais donneront le droit de participer de façon proportionnelle aux actifs nets se rapportant à la Classe d'Actions concernée.

7.8. Les paiements de dividendes aux Actionnaires seront effectués, le cas échéant, par virement bancaire ou par chèque envoyés à leur adresse mentionnée dans le registre des Actions.

Art. 8. Emission et Souscription des Actions.

8.1. Les Actions ne pourront être souscrites que par les investisseurs ayant le statut d'Investisseur Averti. Le respect des conditions de ce statut par chaque investisseur sera vérifié par l'Actionnaire Commandité ou par tout mandataire auquel cette fonction aura été déléguée par l'Actionnaire Commandité. Cette restriction n'est pas applicable à l'Actionnaire Commandité.

8.2. L'Actionnaire Commandité est autorisé à émettre, à tout moment, un nombre illimité d'Actions supplémentaires de toute Classe et de tout Compartiment, sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription

sur les Actions à émettre. Chaque nouvelle Action émise, d'une Classe ou d'un Compartiment spécifique, confère à son propriétaire les mêmes droits et obligations que les propriétaires des Actions existantes appartenant à la même Classe du même Compartiment.

8.3. Aucune Action de Commandité supplémentaire ne pourra être émise.

8.4. Les Actions peuvent être désignées par série (chacune, une Série), chacune d'elle correspondant à une période d'émission spécifique, ainsi que cela résulte pour chaque Classe des Spécifications du Compartiment y afférentes. Les Actions de chaque Série d'une Classe particulière auront les mêmes caractéristiques que les Actions de chacune des autres Séries se rapportant à la même Classe, la seule différence résidant en leur date d'émission et donc en ce qui concerne les droits et obligations correspondant à cette date d'émission.

8.5. Les Actions seront sans valeur nominale.

8.6. L'Actionnaire Commandité peut imposer des conditions à l'émission d'Actions (ce qui comprend la signature des documents de souscription et la fourniture de toute information que l'Actionnaire Commandité jugera pertinente) et pourra fixer un niveau minimum de souscription. L'Actionnaire Commandité peut également imposer un droit de souscription pour un Compartiment spécifique et a le droit d'y renoncer totalement ou partiellement. Toutes les conditions auxquelles l'émission d'Actions peut être soumise seront détaillées dans le Mémoire de Placement Privé et, plus précisément, des Spécifications du Compartiment en question.

8.7. Le prix d'émission des Actions est déterminé par l'Actionnaire Commandité Classe par Classe ainsi que décrit précisément dans les Spécifications du Compartiment y afférentes.

8.8. Les Actions seront attribuées uniquement après acceptation de la souscription et contre le paiement d'au moins 5% du prix d'émission. Le prix d'émission doit être reçu avant l'émission des Actions. Le paiement sera effectué dans les conditions et endéans les délais déterminés par l'Actionnaire Commandité dans les Spécifications du Compartiment pertinent.

8.9. L'Actionnaire Commandité peut convenir de l'émission d'Actions en contrepartie d'apports en nature, dans le respect des conditions établies par le droit luxembourgeois.

8.10. Si un investisseur ne satisfait pas aux exigences de paiement décrites de façon précise dans les Spécifications du Compartiment pertinent, il sera en défaut et s'exposera aux conséquences fixées pour chaque Compartiment et décrites dans les Spécifications du Compartiment.

8.11. L'Actionnaire Commandité peut déléguer à tout administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir dûment autorisé, ou tout autre mandataire dûment autorisé à cette fin, le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir paiement du prix d'émission de toutes Actions à émettre, et à les délivrer.

Art. 9. Transfert des Actions.

9.1. Les Actions sont généralement librement transférables entre Investisseurs Avertis mais sous réserve des conditions au transfert fixées dans les Spécifications du Compartiment pertinent.

9.2. Tout transfert d'Actions nominatives sera effectué au moyen d'une déclaration écrite de transfert à inscrire dans le registre des Actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par les personnes détenant des procurations valables pour agir à cet effet. Conformément à l'article 10.1 ci-dessus, tout transfert d'Actions sera inscrit dans le registre des Actionnaires, cette inscription sera signée par l'Actionnaire Commandité ou par tout responsable du Fonds ou par toute autre personne dûment autorisée par l'Actionnaire Commandité.

9.3. L'Action de Commandité est exclusivement et obligatoirement transférable en cas de remplacement de l'Actionnaire Commandité conformément à l'article 3.3. ci-dessus.

Art. 10. Rachat d'Actions.

10.1. Le rachat de certaines Classes d'Actions dans certains Compartiments peut être autorisé, pour chaque Classe d'Actions tel qu'établi dans les Spécifications du Compartiment pertinent. S'agissant de certaines Classes d'Actions (rachetables), les Actionnaires peuvent demander le rachat de tout ou partie de leurs Actions conformément aux conditions prévues par le Supplément du Compartiment y afférent.

10.2. L'Actionnaire Commandité peut, au moyen d'une notice de rachat, décider de racheter des Actions d'un Actionnaire, cet Actionnaire sera dans l'obligation de vendre ses Actions au Fonds aux conditions déterminées conformément aux dispositions du Mémoire de Placement Privé et, plus précisément, dans les Spécifications du Compartiment pertinent.

10.3. L'Actionnaire Commandité imposera également le transfert ou le rachat des Actions de tout Actionnaire, si cet Actionnaire cesse de remplir les conditions du statut d'Investisseur Averti.

10.4. Aucun rachat d'Actions ne peut être effectué si celui-ci a pour effet de faire baisser le capital social du Fonds en dessous du seuil minimal de capitalisation requis par la Loi de 2007.

10.5. Un rachat d'Actions peut être soumis à d'autres conditions, y compris mais sans s'y limiter à toute commission de rachat conformément aux dispositions du Supplément du Compartiment concerné.

Art. 11. Conversion des Actions.

11.1. La conversion des Actions d'un Compartiment donné en Actions d'un autre Compartiment ou la conversion (ou l'échange) d'Actions d'une Classe en Actions d'une autre Classe au sein du même Compartiment ou de Compartiments différents peut être autorisée Compartiment par Compartiment, ainsi que Classe par Classe, tel que décrit dans les Spécifications des Compartiments pertinents.

11.2. L'Action de Commandité n'est pas convertible.

Titre III. Valeur nette d'inventaire

Art. 12. Calcul de la valeur nette d'inventaire.

12.1. La valeur nette d'inventaire par Action de chaque Série au sein d'une Classe et d'un Compartiment (la Valeur Nette d'Inventaire ou VNI) est la valeur obtenue en divisant le total de l'actif net du Fonds attribuable à chaque Série d'une Classe d'Action spécifique au sein de ce Compartiment, qui est la valeur de la part d'actifs diminuée de la part du passif de cette Classe au Jour d'Evaluation (telle que défini ci-dessous), par le nombre total d'Actions de la Série de la Classe pertinente au sein du Compartiment. La valeur des actifs nets de chaque Compartiment est égale à la différence entre la valeur des actifs et du passif de ce Compartiment. La valeur de l'actif net est calculée dans la devise de référence de cette Classe et peut être exprimée dans toutes autres devises que l'Actionnaire Commandité peut désigner. La valeur de l'actif net de chaque Compartiment est calculée dans la devise de référence de ce Compartiment.

12.2. Le total des actifs nets du Fonds correspond à la somme des actifs nets de tous les Compartiments et des actifs alloués aux Actions Ordinaires (s'il y en a) et de l'Action de Commandité.

12.3. Les actifs du Fonds comprennent pour chaque Compartiment:

1. tous les avoirs en espèces, à recevoir ou en dépôt, y compris tout intérêt couru s'y rapportant;
2. toutes les créances et les effets payables sur demande et tout compte dû (y compris le montant de titres vendus mais non livrés);
3. tous les titres, actions, obligations, billets à terme, titres obligataires, droits de souscription, warrants et toutes autres sortes de titres, instruments du marché monétaire et capitaux assimilés dus ou contractés en faveur du Fonds;
4. tous les intérêts courus attachés aux éléments d'actifs porteurs d'intérêts, excepté si ces intérêts sont inclus ou reflétés dans le montant principal de ces actifs;
5. tous les dividendes en action, dividendes en espèces et les distributions en espèces à recevoir par le Fonds pour autant que les informations y afférentes soient raisonnablement mises à la disposition du Fonds;
6. les frais d'établissement du Fonds, notamment le coût d'émission et de distribution des Actions du Fonds, pour autant que ces frais n'aient pas été amortis et pour autant que le Fonds en soit remboursé;
7. les coûts de marketing et de distribution du Compartiment pertinent, qui peuvent être amortis (concernant la comptabilité du Compartiment uniquement) également sur une période de 5 (cinq) ans tel qu'il peut être prévu par les Spécifications du Compartiment pertinentes;
8. la valeur de liquidation de tous les contrats à terme ainsi que des options d'achat et des options de vente dans lesquelles le Fonds, a une position ouverte; et
9. tous autres éléments d'actifs de quelque nature que ce soit, incluant les frais payés d'avance.

12.4. La valeur de ces actifs peut être déterminée à la juste valeur en tenant compte des principes suivants:

1. la valeur de tous les avoirs en caisse ou dépôt, créances, bons et acomptes à recevoir, dépenses avancées, distributions en espèces et intérêts déclarés ou échus susmentionnés et non encore encaissés seront considérés pour leur montant total, à moins qu'un tel montant soit peu susceptible d'être payé ou reçu en totalité, auquel cas, la valeur en sera réduite par une remise considérée comme appropriée et reflétant la réalité;
2. les titres cotés en bourse et négociés principalement sur un ou plusieurs marchés reconnus seront évalués à leur dernier prix de marché connu le jour de la Jour d'Evaluation;
3. les investissements dans les organismes de placement collectif sous-jacents sont pris à leur dernière VNI officielle connue à Luxembourg au moment du calcul de la VNI du Compartiment concerné. Si un tel prix n'est pas représentatif de la juste valeur des actifs, alors le prix sera déterminé par l'Actionnaire Commandité sur la base de la juste valeur. Les investissements dont le prix fait l'objet de propositions et d'offres sont évalués au prix moyen, si l'Actionnaire Commandité n'en décide pas autrement;
4. les titres non cotés pour lesquels des cotations sur les marchés de gré à gré sont aisément disponibles (incluant les titres cotés pour lesquels le marché primaire est supposé être un marché de gré à gré) seront évalués à un prix équivalent au dernier prix connu fournis par les services de cotations reconnus ou les courtiers;
5. tous les autres titres non cotés en bourse, les autres titres, instruments ou investissements pour lesquels des cotations sur un marché sérieux n'est pas disponible, les titres, les instruments ou investissements pour lesquels l'Actionnaire Commandité détermine discrétionnairement que les méthodes d'évaluation précitées ne représentent pas la juste valeur de ces titres, instruments ou investissements seront évalués par l'Actionnaire Commandité soit sur base du coût pour le Compartiment, soit de bonne foi en utilisant les méthodes considérées comme appropriées.

Les actifs exprimés dans une devise autre que la devise de référence du Compartiment concerné ou en Euro devront être convertis sur la base du taux de change en vigueur au Jour d'Évaluation concerné. Si un tel taux n'est pas disponible, le taux de change sera déterminé de bonne foi par ou en fonction de procédures établies par l'Actionnaire Commandité.

12.5. Les dettes du Fonds incluront, pour chaque Compartiment:

1. tous les prêts, effets et comptes à payer;
2. tous les intérêts échus sur les prêts (y compris les commissions à avancer pour l'engagement de tels prêts);
3. toutes les dépenses échues ou à payer (notamment les dépenses administratives, les frais d'audit et de gestion, y compris les primes et bonus, les frais de garde et les commissions des domiciliaires);
4. toutes les dettes connues, présentes ou futures, notamment toutes les obligations contractuelles échues pour le paiement d'une somme d'argent incluant le montant de toutes distributions non encore payées déclaré par le Fonds, pour chaque Compartiment;
5. une provision appropriée pour les impôts futurs sur le capital et les revenus jusqu'au Jour d'Évaluation, telle que déterminée de temps à autre par le Fonds, et les autres réserves (s'il y en a) autorisées et approuvées par l'Actionnaire Commandité, ainsi que tout montant (s'il y en a) que l'Actionnaire Commandité pourrait considérer comme approprié en raison des responsabilités probables du Fonds; et
6. tous les autres engagements de quelque sorte et nature que ce soit, conformément aux principes comptables généralement admis.

12.6. Pour la détermination du montant de ce passif, l'Actionnaire Commandité devra, au vu des dépenses à la charge de l'Actionnaire Commandité déduites de sa commission de gestion, prendre en compte toutes les dépenses à payer par le Fonds qui incluront les frais d'établissement, commissions, dépenses, décaissements, débours à payer à ses comptables, au dépositaire et à ses correspondants, à sa société de gestion ainsi qu'à tout autre agent employé par le Fonds, la rémunération des administrateurs et leurs frais raisonnables, polices d'assurance et les coûts raisonnables de voyage liés aux réunions de l'Actionnaire Commandité et du comité d'investissement, honoraires et frais pour des services juridiques ou d'audit, tous coûts et frais liés à l'enregistrement du Fonds et au maintien de cet enregistrement auprès de toute agence gouvernementale, ou marché financier au Grand-Duché de Luxembourg et dans tout autre pays, droits d'utilisation des licences pour l'usage de différents indices, frais de publication et de reporting, y compris les frais de la préparation, traduction, impression, publicité et distribution du Mémoire de Placement Privé, de documents de vente explicatifs additionnels, rapports périodiques ou d'enregistrement, frais de publication de la Valeur Nette d'Inventaire et de toute information concernant la valeur estimée du Fonds, frais d'impression de certificats s'il y en existe, coûts de tous rapports aux Actionnaires, frais de convocation et de tenue des assemblées d'Actionnaires, de l'Actionnaire Commandité et des comités, tous impôts, taxes, droits d'enregistrement, ou impositions similaires, ainsi que tous les autres coûts de fonctionnement, y compris les frais liés à l'achat et à la vente des actifs, les frais de transaction, le coût de publication du prix d'émissions et de rachats des Actions, intérêts, frais de courtage et frais bancaires, frais postaux, primes d'assurance, frais de téléphone et de télex. Le Fonds peut s'acquitter de ses dépenses administratives ou autres dépenses de nature récurrente sur base d'un montant estimé au prorata sur une période annuelle ou autre.

12.7. Les actifs et passifs des différents Compartiments ou des différentes Classes au sein du même Compartiment seront affectés comme suit:

1. les produits à recevoir de l'émission d'Actions d'un Compartiment et d'une Classe, le cas échéant, seront inscrits dans les comptes du Fonds se rapportant au Compartiment et à la Classe pertinent, le cas échéant;
2. quand un actif provient d'un autre actif, cet actif sera inscrit dans les comptes du Fonds relativement au même Compartiment et d'une Classe, le cas échéant, que l'actif duquel il provient et, à chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution de valeur sera appliquée audit Compartiment et à la Classe en question;
3. quand le Fonds encourt une dette en relation avec un actif d'un Compartiment particulier et d'une Classe particulière, le cas échéant, ou à une mesure prise en rapport avec un actif d'un Compartiment particulier et d'une Classe particulière, le cas échéant, cette dette doit être attribuée au Compartiment et à la Classe concernés, le cas échéant;
4. à la date de référence pour la détermination du droit d'une personne à recevoir un dividende déclaré sur les Actions d'un Compartiment particulier et d'une Classe particulière, le cas échéant, les actifs de ce Compartiment et de cette Classe particulière, le cas échéant, seront diminués du montant de ces dividendes; et
5. au cas où un actif ou un élément du passif du Fonds ne peut être considéré comme attribuable à un Compartiment particulier et à une Classe particulière, le cas échéant, cet actif ou cet élément du passif sera attribué à tous les Compartiments et Classes, le cas échéant, en proportion de la VNI de chaque Compartiment et Classes, le cas échéant, ou d'une autre manière que l'Actionnaire Commandité déterminera de bonne foi.

12.8. Pour le calcul de la VNI:

1. les Actions à racheter en conformité avec les dispositions du Mémoire de Placement Privé seront considérées comme existantes et prises en compte jusqu'au moment suivant immédiatement celui déterminé par l'Actionnaire Commandité à la date d'évaluation pertinente, et depuis cet instant jusqu'à son paiement par le Fonds, leur prix sera considéré comme une dette du Compartiment;

2. les Actions à émettre seront considérées comme étant émises depuis le moment précisé par l'Actionnaire Commandité à la date d'évaluation pertinente, et depuis ce moment jusqu'à sa réception par le Compartiment en question, le cas échéant, le prix sera considéré comme une dette envers le Compartiment;

3. tous les investissements, les avoirs en caisse et les autres actifs exprimés dans une devise autre que celle dans laquelle la VNI du Compartiment concerné est calculée devront être évalués après avoir pris en compte le taux de change qui prévaut sur le marché principal de tels actifs au jour de marché précédant le Jour d'Evaluation;

4. lorsqu'à la date d'évaluation le Fonds s'est engagé par contrat à:

a. acquérir tout élément d'actif, la valeur de la contrepartie à payer pour cet élément d'actif sera inscrite comme dette du Compartiment, et la valeur de cet élément d'actif à acquérir sera inscrite comme actif du Compartiment le cas échéant;

b. vendre tout élément d'actif, la valeur de la contrepartie à encaisser pour cet élément d'actif sera inscrite à l'actif du Compartiment, et l'élément d'actif à délivrer ne sera pas inclus dans les actifs du Fonds; et

5. sous réserve néanmoins que si la valeur ou la nature exacte d'une telle contrepartie ou d'un tel élément d'actif n'est pas connue au moment de l'évaluation, la valeur sera estimée par l'Actionnaire Commandité de bonne foi.

12.9. La devise de référence du Fonds est le Dollar américain (USD). Chaque Compartiment (et chaque Classe au sein de chaque Compartiment) peut avoir une devise de référence différente. La VNI des Actions de chaque Compartiment est exprimée dans la devise de référence du Compartiment concerné au sein de chaque Compartiment, la VNI de chaque Classe est, le cas échéant, exprimée dans la devise de référence de la Classe concernée, ainsi qu'il est décrit plus avant dans les Spécifications du Compartiment pertinent.

12.10. L'Actionnaire Commandité a adopté une politique d'évaluation des investissements du Fonds à la juste valeur (fair value). L'Actionnaire Commandité, à sa seule discrétion et de bonne foi, peut autoriser qu'une autre méthode d'évaluation soit utilisée s'il considère que cette évaluation reflète mieux la juste valeur (fair value) de certains actifs du Fonds.

12.11. En l'absence de mauvaise foi, de négligence ou d'erreur manifeste, chaque décision prise pour le calcul de la VNI par l'Actionnaire Commandité, ou par l'Agent d'Administration sera définitive et liera le Fonds ainsi que les Actionnaires présents, passés ou futurs.

Art. 13. Fréquence et Suspension temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action et de l'Emission, Rachat et Conversion d'Actions.

13.1. L'évaluation des actifs de chaque Compartiment et le calcul de la VNI par Action seront effectués par l'Actionnaire Commandité ou par l'agent nommé à cet effet sous la supervision de l'Actionnaire Commandité, au Jour d'Evaluation.

13.2. Le Fonds peut temporairement suspendre la détermination de la VNI ainsi que l'émission, la conversion et le rachat de toute Classe d'Action de tout Compartiment dans les cas suivants, et dans ces cas, tel qu'autorisé par les Spécifications du Compartiment en question:

a. pendant toute période durant laquelle les principales bourses de valeurs ou autres marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements du Fonds attribuables à ce Compartiment à un certain moment est cotée ou négociée, sont fermés pour une autre raison que des vacances ordinaires, ou durant laquelle ces opérations sont restreintes ou suspendues, pour autant qu'une telle restriction ou suspension affecte l'évaluation des investissements du Fonds attribuables à un Compartiment coté sur ces marchés; ou

b. pendant l'existence d'un état des affaires constituant une urgence de l'avis de l'Actionnaire Commandité, et ayant pour conséquence de rendre la cession ou l'évaluation des actifs dont le Fonds est propriétaire et attribuables à un tel Compartiment malaisée; ou

c. durant la survenance d'une panne des moyens de communication normalement utilisés pour la détermination du prix ou de la valeur de tout investissement du Fonds attribuable à ce Compartiment ou du prix ou des valeurs actuels sur les bourses d'échange ou autres marchés pour les actifs attribuables à ce Compartiment; ou

d. pour toute autre raison, les prix des investissements appartenant au Fonds et attribuables à ce Compartiment ne peuvent être rapidement et précisément établis; ou

e. pendant toute période durant laquelle l'Actionnaire Commandité n'est pas en mesure de rapatrier des fonds aux fins d'effectuer les paiements de rachat d'Actions de ce Compartiment, ou durant laquelle tout transfert de fonds qui se rapporte à la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou paiements dus au titre du rachat d'Actions ne peuvent être effectués à un taux de change normal de l'avis de l'Actionnaire Commandité; ou

f. si le Fonds est ou est susceptible d'être mis en liquidation ou fusionné, lors ou suivant le jour auquel une assemblée générale d'actionnaires est convoquée, à laquelle une résolution de mise en liquidation du Fonds est proposée ou si un Compartiment est liquidé ou fusionné, lors ou suivant la date à laquelle la notification est donnée.

13.3. Dans l'hypothèse où cela est possible, toutes les mesures raisonnables seront prises afin de mettre fin le plus rapidement possible à toute période de suspension.

13.4. Les Actionnaires détenant des Actions faisant l'objet d'une suspension se verront notifiés toute suspension d'émission, de rachat ou de détermination de la VNI ou toute reprise de ces événements faisant suite à une suspension. Dans chaque hypothèse, cette notification interviendra dans un délai de dix (10) jours suivant l'évènement concerné.

13.5. En cas de suspension du calcul de la VNI, chaque demande de souscription, de rachat ou de conversion qui aurait du être faite sur la base de la VNI concernée par la suspension sera suspendue. Les demandes de souscription, de rachat et de conversion peuvent, durant une telle suspension, être révoquée par lettre recommandée envoyée au Fonds ou à ses agents. La révocation sera seulement effective après réception par le Fonds ou ses agents de la lettre recommandée.

13.6. Le Supplément du Compartiment concerné peut prévoir que le calcul de la VNI d'un Compartiment ou d'une classe dans ce Compartiment peut également être suspendu pour d'autres raisons.

Titre IV. Administration

Art. 14. Gestion.

14.1. Le Fonds sera administré par l'Actionnaire Commandité qui sera l'actionnaire indéfiniment responsable et qui sera personnellement, solidairement et conjointement tenu, avec le Fonds, de toutes les dettes qui ne peuvent être payées sur les actifs du Fonds.

14.2. Les Actionnaires Commanditaires s'abstiendront d'agir d'une manière ou en une capacité autre que celle d'exercer leurs droits d'Actionnaires Commanditaires dans les assemblées générales et seront dans ce cas uniquement responsables à hauteur de leurs engagements ou participations en capital au Fonds.

14.3. L'Actionnaire Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt du Fonds qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires, à tout moment en conformité avec les objectifs et la stratégie d'investissement du Fonds.

14.4. L'Actionnaire Commandité peut être révoqué de ses fonctions de gérant du Fonds par un vote des Actionnaires réunis en Assemblée Générale représentant une majorité de 75% (soixante-quinze pourcent) des droits de vote (excluant les droits de vote de l'Actionnaire Commandité et de ses affiliés), lors de la survenance exclusive d'un des événements suivants:

(i) toute action de l'Actionnaire Commandité ou de toute personne à laquelle l'Actionnaire Commandité a délégué une partie de ses fonctions, qui a été jugée par une juridiction ou un tribunal compétent dans une décision définitive constituer une fraude; ou

(ii) la détermination par un tribunal d'une juridiction compétente que l'Actionnaire Commandité, ou toute Personne à laquelle l'Actionnaire Commandité a délégué une partie de ses fonctions a, intentionnellement ou par négligence grave, commis une violation de l'une ou de plusieurs dispositions des Documents du Fonds, à laquelle il n'a pas été remédié dans les 60 (soixante) jours à compter de la notification de l'Actionnaire Commandité.

L'Actionnaire Commandité doit s'abstenir de voter lors d'un vote portant sur sa révocation.

14.5. En cas d'incapacité légale, liquidation ou autre situation permanente empêchant l'Actionnaire Commandité d'agir comme actionnaire commandité du Fonds, le Fonds n'est pas immédiatement dissous ou liquidé; pourvu que l'assemblée générale des Actionnaires, convoquée conformément à l'article 70 paragraphe 3 de la Loi de 1915, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être Actionnaire, pour effectuer les actes urgents ou simplement administratifs, jusqu'à ce qu'une autre assemblée générale des Actionnaires soit convoquée, que cet administrateur devra convoquer dans les quinze (15) jours de sa désignation. Au cours de cette assemblée générale, les actionnaires pourront désigner, en accord avec le quorum et la majorité requise pour la modification des Statuts, un nouvel actionnaire commandité.

14.6. L'Actionnaire Commandité peut, sous sa pleine responsabilité, être assisté, dans sa mission de gestion des actifs du Fonds, par un ou plusieurs gestionnaires et/ou conseillers en investissement ou peut déléguer ses pouvoirs de gestion des actifs du Fonds ou d'un Compartiment spécifique à un ou plusieurs agents.

Art. 15. Pouvoir de Signature.

15.1. Vis-à-vis des tiers, le Fonds sera valablement engagé par la seule signature de l'Actionnaire Commandité agissant par le biais d'un ou plusieurs signataires autorisés ou par les signatures individuelles ou conjointes de toutes autres personnes à auxquelles un tel pouvoir de signature aura été délégué par l'Actionnaire Commandité à sa discrétion.

Art. 16. Délégation de Pouvoir.

16.1. L'Actionnaire Commandité peut nommer des fondés de pouvoir, dont un directeur général, des directeurs généraux adjoints et tous autres directeurs que le Fonds estime nécessaires à son fonctionnement et sa gestion ou à ceux d'un Compartiment. Ces nominations peuvent être révoquées à tout moment par l'Actionnaire Commandité. Les directeurs ne sont pas nécessairement Actionnaires du Fonds. Sauf disposition contraire des présents Statuts, les directeurs auront les droits et pouvoirs qui leurs sont conférés par l'Actionnaire Commandité. L'Actionnaire Commandité pourra de plus nommer d'autres agents, membres ou non de l'Actionnaire Commandité et qui auront les pouvoirs fixés par l'Actionnaire Commandité.

16.2. L'Actionnaire Commandité peut à tout moment créer un ou plusieurs comités composés de membres de l'Actionnaire Commandité et/ou de personnes externes et auxquels il peut déléguer les pouvoirs et fonctions qu'il jugera appropriés.

Art. 17. Politiques d'Investissement et Restrictions.

17.1. L'Actionnaire Commandité, dans le respect du principe de diversification des risques et conformément au Mé-morandum de Placement Privé, a le pouvoir de déterminer les politiques et les stratégies d'investissement de chaque Compartiment du Fonds, ainsi que la conduite de la gestion et des opérations du Fonds, dans le respect des restrictions qu'il aura fixées conformément aux lois et règlements applicables.

17.2. Le Fonds peut employer pour chaque Compartiment, les techniques et instruments se rapportant aux titres négociables, aux devises et à tous autres actifs financiers ou instruments aux fins de couverture, tel que déterminé dans les Spécifications des Compartiment.

Art. 18. Conflit d'Intérêts.

18.1. Aucun contrat ni aucune transaction entre le Fonds et d'autres sociétés ou entreprises ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeur de l'Actionnaire Commandité aurait un intérêt quelconque ou soit administrateur, actionnaire, dirigeant ou employé dans cette autre société ou entreprise. Un administrateur de l'Actionnaire Commandité qui est administrateur, dirigeant ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle le Fonds conclut des contrats ou avec laquelle il est en relations d'affaires ne sera pas, à raison de l'affiliation avec cette autre société ou entreprise, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne ce contrat ou cette affaire.

18.2. Au cas où un administrateur de l'Actionnaire Commandité aurait dans une affaire du Fonds un intérêt opposé à celui-ci, cet administrateur devra en informer l'Actionnaire Commandité et ne délibérera ni ne prendra part au vote se rapportant à cette affaire, et l'assemblée générale des Actionnaires suivante devra en être informée.

18.3. Le conflit d'intérêts visé au paragraphe précédent, ne comprend pas les relations ou intérêts dans toute affaire, position ou transaction auxquelles les initiateurs, le gestionnaire, le dépositaire, les distributeurs et toute autre personne, société ou entité juridique que l'Actionnaire Commanditaire pourra désigner de temps à autre à sa libre appréciation prennent part.

18.4. Aucun contrat ou autre transaction entre le Fonds et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou rendu nul par le fait qu'un ou plusieurs des gérants, administrateurs ou dirigeants de l'Actionnaire Commandité y dispose d'un intérêt, ou est un gérant, administrateur, actionnaire, dirigeant ou employé de cette société ou entreprise. Tout gérant, administrateur ou dirigeant de l'Actionnaire Commandité agissant comme gérant, administrateur, dirigeant ou employé de toute société ou toute entreprise avec laquelle le Fonds peut contracter ou s'engager dans une relation d'affaires s'abstiendra, du fait de son lien avec ladite société ou entreprise, de participer au vote ou d'intervenir sur toute matière en rapport ledit contrat ou ladite relation d'affaires.

Art. 19. Indemnisation.

19.1. Le Fonds doit indemniser chaque membre du conseil d'administration de l'Actionnaire Commandité, l'Actionnaire Commandité, le Dépositaire, l'Agent Administratif, le Conseiller en Investissement ainsi que tout autre personne dûment nommée par le Fonds, en ce compris tous leurs agents et héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs (chacun une Personne Indemnisée) contre les dépenses raisonnables encourues par eux en relation avec une action, un procès ou une procédure dont ils peuvent devenir partie du fait d'être ou d'avoir été membre du conseil de gérance de l'Actionnaire Commandité, l'Agent Administratif, le Conseiller en Investissement, ou toute autre personne dûment nommée par le Fonds ou, à sa demande, être ou d'avoir été membre de toute autre entité dans laquelle le Fonds ou un Compartiment est un investisseur ou créancier et de laquelle ils ne sont pas en droit d'être indemnisés, excepté, dans chaque cas, en ce qui concerne ce pour quoi ils peuvent être finalement déclarés responsable en raison d'une faute volontaire, mauvaise foi ou faute grave. Dans le cadre d'une transaction, une indemnisation pourra uniquement être donnée en ce qui concerne ce qui est couvert par cette transaction dans la mesure où le Fonds est informé par son conseil que l'acte ou l'omission de la Personne Indemnisée est dépourvu de toute faute volontaire, mauvaise foi ou faute grave. L'indemnisation sera fournie seulement lorsque ladite Personne Indemnisée a agit sur le fondement d'instructions et selon les termes et conditions d'un contrat valide et en cours d'exécution conclu entre le Fonds et la Personne Indemnisée. Le droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits que la Personne Indemnisée pourrait se voir reconnaître. Une Personne Indemnisée demandant une indemnisation selon cette clause doit, sur demande raisonnable, se faire avancer par le Fonds les dépenses (incluant les frais et coûts légaux) raisonnablement encourues par la Personne Indemnisée en défense de toute procédure à l'encontre de cette Personne Indemnisée avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses; sous réserve qu'une telle Personne Indemnisée a accepté par écrit de repayer un tel montant au Fonds dans les 3 mois de la date à laquelle il est ultimement décidé qu'une telle Personne Indemnisée n'est pas en droit d'être indemnisée conformément à la présente section.

19.2. L'Actionnaire Commandité peut décider que les dépenses effectivement encourues par tout Actionnaire Commandité ou membre du conseil de gérance de ce dernier en conformité avec cet Article pourront être avancées au dirigeant indemnisé, sous réserve que cette personne remboursera les montants avancés s'il s'avère finalement qu'il n'a pas agi avec la diligence nécessaire pour pouvoir prétendre à l'indemnisation.

19.3. Le droit à indemnisation précité n'exclura pas d'autres droits auxquels tout dirigeant pourrait prétendre.

Titre V. Assemblées Générales

Art. 20. Pouvoirs et Droits de Vote.

20.1. Toute assemblée générale des Actionnaires régulièrement constituée (une Assemblée Générale) représente la totalité des Actionnaires du Fonds. Toute résolution requiert l'approbation de l'Actionnaire Commandité.

20.2. Chaque Action donne droit à un (1) vote lors de toute Assemblée Générale.

Art. 21. Convocation et Participation.

21.1. L'Assemblée Générale annuelle sera tenue chaque année au siège social du Fonds ou à toute autre adresse à Luxembourg précisée dans la convocation. L'Assemblée Générale annuelle devra se tenir le second mardi du mois de juin à 14.00 heures (heure de Luxembourg) et pour la première fois en 2012 sauf si ce jour n'est pas un jour ouvrable, auquel cas, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

21.2. Les dispositions de la Loi de 1915 relatives aux délais et la procédure de convocation, ainsi qu'à la conduite des assemblées générales s'appliquent aux Assemblées Générales du Fonds sauf disposition contraire des présents Statuts.

21.3. L'Assemblée Générale des Actionnaires se réunira sur convocation écrite de l'Actionnaire Commandité énonçant l'ordre du jour et envoyée aux Actionnaires par lettre recommandée au moins huit jours calendaires avant la date de l'assemblée. L'Actionnaire Commandité peut déterminer toutes conditions à remplir par les Actionnaires afin de pouvoir prendre part à cette Assemblée Générale.

21.4. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

21.5. Les Actionnaires représentant un dixième du capital social du Fonds peuvent exiger que l'Actionnaire Commandité convoque une Assemblée Générale.

21.6. Un Actionnaire peut donner procuration écrite à une autre personne (Actionnaire ou non) pour le représenter à une Assemblée Générale.

21.7. Chaque Actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'identifier, de s'entendre et de se parler mutuellement. La participation à une assemblée par l'un de ces moyens est considérée comme équivalente à une participation en personne à cette assemblée.

21.8. Chaque Actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire de vote mis à leur disposition par le Fonds. Les formulaires de vote contiennent la date, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution, trois cases autorisant soit (a) un vote en faveur, (b) un vote contre, ou (c) une abstention. Les formulaires de vote doivent être retournés par les Actionnaires au siège social du Fonds. Seuls les formulaires de vote reçus préalablement à l'Assemblée Générale sont pris en compte pour le calcul du quorum. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposée) ni une abstention sont nuls.

Art. 22. Quorum et Règles de Majorité.

22.1. Sauf disposition contraire dans la loi ou ces Statuts, les résolutions des Assemblées Générales sont adoptées à la majorité simple sans tenir compte de la proportion du capital social représenté, étant entendu qu'une résolution ne sera valablement prise qu'avec l'approbation de l'Actionnaire Commandité.

22.2. L'Assemblée Générale ne peut modifier les Statuts que si la moitié du capital social au moins est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications proposées aux Statuts, ainsi que le texte de toutes les modifications proposées à l'objet ou à la forme du Fonds. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde Assemblée Générale peut être convoquée par publications publiées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle et au moins quinze (15) jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois. Ces convocations contiennent l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et indiquent la date et les résultats de la précédente Assemblée Générale. La seconde Assemblée Générale délibère valablement sans tenir compte de la proportion du capital social représenté. Aux deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par deux tiers des droits de vote au moins, étant entendu que l'Actionnaire Commandité détient un droit de veto.

22.3. Au cas où l'Assemblée Générale est convoquée pour décider de la révocation de l'Actionnaire Commandité ou de la conclusion d'un contrat entre le Fonds et l'Actionnaire Commandité, l'Actionnaire Commandité devra s'abstenir de voter et renoncera à son droit de veto, étant seulement autorisé à informer les Actionnaires de son opinion quant à la résolution.

22.4. La nationalité du Fonds et l'engagement de chaque Actionnaire ne peuvent être modifiés par les Actionnaires qu'à l'unanimité.

Art. 23. Bureau et Procès-verbal.

23.1. Toutes les Assemblées Générales seront présidées par l'Actionnaire Commandité ou par toute personne dûment autorisée et désignée par celui-ci.

23.2. Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale seront signés par le président de l'assemblée, le secrétaire désigné par le président et le scrutateur, élu par l'Assemblée Générale.

Art. 24. Assemblées Générales des Compartiments.

24.1. L'Actionnaire Commandité peut, à tout moment, convoquer une assemblée générale des Actionnaires d'un ou plusieurs Compartiments spécifique(s) afin de se prononcer sur un sujet qui relève exclusivement de ce(s) Compartiment(s).

24.2. Les dispositions légales ainsi que les dispositions des Statuts relatives aux assemblées générales des Actionnaires du Fonds s'appliquent dans la mesure du possible mutatis mutandis aux assemblées générales des Actionnaires d'un ou plusieurs Compartiment(s) spécifique(s).

Titre VI. Comptes - Distributions

Art. 25. Exercice social et Comptes.

25.1. L'exercice social du Fonds commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social, qui débutera à la date de constitution du Fonds et se terminera le 31 Décembre 2011.

25.2. Chaque année, l'Actionnaire Commandité prépare le rapport annuel conformément à la Loi de 2007. Ce rapport annuel doit comprendre un bilan ou un état des actifs et passifs, un compte de résultats, un rapport sur les opérations de l'année financière précédente ainsi que toutes informations significatives.

25.3. Les comptes annuels seront approuvés lors de l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 26. Devise de Référence. Le Fonds préparera des comptes annuels en USD. Pour la détermination du capital social du Fonds, les actifs nets attribuables à chaque Compartiment seront, s'ils ne sont pas dénommés en USD, convertis en USD au taux de change en vigueur au moment du calcul de la VNI la plus récente et le capital social sera équivalent à la somme des actifs nets de tous les Compartiments.

Art. 27. Réviseur d'Entreprises.

27.1. Les données comptables contenues dans le rapport annuel du Fonds seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé, nommé par l'Actionnaire Commandité et rémunéré par le Fonds.

27.2. Le réviseur d'entreprises remplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 2007.

Art. 28. Distributions.

28.1. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires approuvera l'attribution des bénéfices proposée par l'Actionnaire Commandité conformément aux règles fixées par le Mémoire de Placement Privé et, plus particulièrement par chacune des Spécifications des Compartiments.

28.2. L'Actionnaire Commandité peut, à sa discrétion, décider de payer des dividendes intermédiaires à tout moment sauf disposition contraire du Mémoire de Placement Privé et plus particulièrement des Spécifications du Compartiment pertinent.

28.3. Les distributions seront payées en USD ou dans la devise de référence d'un Compartiment en temps et au lieu que l'Actionnaire Commandité désignera de temps à autre.

28.4. Aucune distribution ne peut être faite qui pourrait avoir pour conséquence que la VNI du Fonds tombe en dessous du capital minimum requis par le Loi de 2007, ainsi qu'il est fixé à l'article 5.3 ci-dessus.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 29. Terme, Liquidation et Fusion de Compartiments.

29.1. Les Compartiments peuvent être créés pour une durée indéterminée ou fixe comme indiqué dans le Mémoire de Placement Privé ainsi que dans les Spécifications du Compartiment pertinent. Lorsqu'un Compartiment est créé pour une période fixe, il prendra fin automatiquement à la date d'échéance prévue dans les Spécifications du Compartiment pertinent.

29.2. L'Actionnaire Commandité peut aussi décider de liquider un Compartiment si les actifs nets de ce Compartiment ont diminué jusqu'au-dessous de, ou n'ont pas atteint, le montant fixé par l'Actionnaire Commandité comme étant le niveau minimum auquel le Compartiment peut opérer d'une façon économiquement efficace, ou si un changement dans la situation politique ou économique relative au Compartiment justifie une telle liquidation. Tous les Actionnaires se verront notifier par le Fonds de toute décision de liquider le Compartiment concerné avant la date effective de liquidation et la notification indiquera les raisons entraînant la décision de liquidation, ainsi que les procédures applicables aux opérations de liquidation.

29.3. Dans les mêmes circonstances que celles mentionnées ci-dessus, l'Actionnaire Commandité peut décider de mettre fin à un Compartiment et d'apporter ses actifs à un autre Compartiment existant ou nouveau, ou à un autre véhicule de placement collectif. L'Actionnaire Commandité peut organiser la fusion de deux ou plusieurs Compartiments s'il est d'avis que cela est dans l'intérêt des Actionnaires des Compartiments concernés. Les Actionnaires affectés par cette mesure se verront notifier une telle décision et les informations relatives au nouveau Compartiment. Les notifications seront faites au moins un mois avant la date à laquelle la fusion deviendra effective afin de permettre aux Actionnaires de demander à ce que leurs Actions soient rachetées, sans frais ni coûts, avant que la fusion ne soit réalisée.

29.4. Lorsque les actifs vont être apportés à un autre véhicule de placement collectif, la fusion ne liera que les Actionnaires du Compartiment concerné qui ont expressément consenti à une telle fusion. Lorsque l'Actionnaire Commandité n'a pas l'autorité de le faire ou lorsque l'Actionnaire Commandité est d'avis que la décision doit être soumise à l'approbation des Actionnaires, la décision de liquider ou de fusionner un Compartiment sera prise par l'Assemblée Générale du Compartiment concerné et non par l'Actionnaire Commandité. Dans un tel cas, l'Assemblée Générale du Compartiment sera tenue sans qu'aucun quorum ne soit nécessaire et la dissolution peut être décidée par approbation des Actionnaires détenant 50% des Actions représentées à l'Assemblée Générale. Les Actionnaires se verront notifier par le Fonds toute décision de procéder à la liquidation ou à la fusion au moins un mois avant la date effective de la liquidation ou de la fusion du Compartiment afin de permettre aux Actionnaires de demander le rachat ou la conversion de leurs Actions, sans frais ni coûts, avant que la liquidation ou la fusion du Compartiment n'ait lieu.

29.5. Nonobstant ce qui précède, aucune fusion n'interviendra au cours de toute période au cours de laquelle le calcul de la VNI et l'émission, la conversion ou le rachat de toute Action dans la Classe concernée par la fusion a été suspendue sauf si le consentement de tous les Actionnaires détenant des Actions dans chacun des Compartiments concernés a été obtenu.

29.6. Dès que la décision de liquider ou de fusionner un Compartiment est prise, l'émission d'Actions de ce Compartiment est interdite et sera considérée comme nulle.

29.7. Chaque Compartiment peut être dissout séparément, sans que cela ait une influence sur un autre Compartiment. La dissolution du dernier Compartiment entraîne de plein droit la liquidation du Fonds.

Art. 30. Dissolution et Liquidation du Fonds.

30.1. Le Fonds pourra être dissout à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant aux conditions fixées pour la modification de ces Statuts. Le Fonds sera également dissout par la dissolution du dernier Compartiment existant.

30.2. Lorsque le capital social devient inférieur aux deux tiers du capital social minimum tel qu'il est indiqué à l'Article 5.3 ci-dessus, la question de la dissolution du Fonds doit être soumise à l'Assemblée Générale par l'Actionnaire Commandité. Dans ce cas, l'Assemblée Générale délibère sans condition de quorum et la dissolution peut être décidée par le vote des Actionnaires détenant 50% des Actions représentées à une telle Assemblée Générale.

30.3. Lorsque le capital social devient inférieur au quart du capital social minimum tel qu'il est indiqué à l'Article 5.3 des Statuts, la question de la dissolution du Fonds doit être soumise à l'Assemblée Générale par l'Actionnaire Commandité. Dans ce cas, l'Assemblée Générale délibère sans condition de quorum et la dissolution peut être décidée par le vote des Actionnaires possédant 25% des Actions représentées à l'Assemblée Générale.

30.4. Lorsque la tenue d'une Assemblée Générale est requise conformément à l'article 31.3 ci-dessus, cette Assemblée Générale doit être convoquée de façon à ce qu'elle soit tenue dans un délai de quarante jours à compter du moment où l'on constate que l'actif net du Fonds est devenu inférieur aux deux tiers ou au quart du capital social minimum, le cas échéant.

30.5. En cas de dissolution du Fonds, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale qui décide la dissolution et soumis à l'approbation de la CSSF. Les opérations de liquidation auront lieu en conformité avec le droit luxembourgeois.

Art. 31. Boni de Liquidation.

31.1. Le boni de liquidation net correspondant à chaque Compartiment sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux Actionnaires du Compartiment concerné conformément aux règles applicables à la distribution des dividendes de chaque Compartiment décrit à l'article 29 ci-dessus.

31.2. Tout boni de liquidation qui ne peut être distribué à ses bénéficiaires lors de la mise en oeuvre de la liquidation sera déposé à la Caisse de Consignation de Luxembourg.

Art. 32. Consolidation / Division d'Action.

32.1. L'Actionnaire Commandité peut consolider les Actions de différentes Classes à l'intérieur d'un Compartiment ou diviser les Actions d'un Compartiment en deux ou plusieurs Classes. Une consolidation ou une division peut aussi être décidée par l'Assemblée Générale du Compartiment concerné à la majorité simple des Actions présentes ou représentées, sans qu'aucun quorum ne soit requis.

Titre VIII. Général

Art. 33. Modifications des Statuts.

33.1. Ces Statuts ne pourront être modifiés que par une Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915.

Art. 34. Loi applicable.

34.1. Tout ce qui n'est pas régi par les présents Statuts, sera déterminé conformément à la Loi de 1915 ainsi qu'à la Loi de 2007, telles que ces lois ont été ou peuvent être modifiées de temps à autre.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social du Fonds commencera le jour de la constitution du Fonds et se terminera le 31 décembre 2011.

2. La première assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra en 2012.

Souscription et Paiement

Les souscripteurs ont souscrit les Actions suivantes du Fonds:

1) SL Investment General Partners S. à r.l.	1 Action de Commandité (pour EUR 1.000)
Total:	1 Action de Commandité
2) SL Investment General Partners S.à r.l.	575 Actions Ordinaires (pour EUR 11.500)
3) SL Investment Management Limited	925 Actions Ordinaires (pour EUR 18.500)
Total:	1.500 Actions Ordinaires

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euro (EUR 31.000) est dès à présent à la libre disposition du Fonds, la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toutes sortes qui incombent au Fonds à la suite de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 2.750.

Assemblée Générale des Actionnaires

Les personnes susmentionnées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme ayant été dûment convoquées, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Ayant constaté au préalable que celle-ci était régulièrement constituée, l'assemblée a pris la résolution suivante:

Résolution unique

Le siège social du Fonds est établi au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes mentionnées ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; et à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont le présent acte notarial a été établi à Luxembourg, au jour mentionné au début de ce document.

Après lecture faite au mandataire des personnes comparantes, celles-ci ont signé, avec Nous, le notaire, cet acte original.

Signé: M.-C. Turbang et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 septembre 2011. Relation: LAC/2011/42662. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Référence de publication: 2011139806/1273.

(110161300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Patron Lepo III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.340.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011143614/10.

(110166315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Premium Restaurant Brands Luxemburgo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 154.524.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Octobre 2011.

Gwenaëlle Cousin
Gérant A

Référence de publication: 2011143626/13.

(110166444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Patron Lepo IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 123.341.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011143615/10.

(110166314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Patron Lepo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 122.951.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011143616/10.

(110166310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Portico Düsseldorf Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 118.395.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011143623/9.

(110166226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Patron Lepo V S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 123.342.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011143617/10.

(110166311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Patron Lepo VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.331.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011143618/10.

(110166313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Pronos SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.624.

Résolution de l'administrateur unique de la société en date du 12 octobre 2011

L'Administrateur Unique de la société décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la société, de son adresse actuelle 11A, Boulevard Prince Henri L-1724 LUXEMBOURG au 26, Boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG.

Fait à Luxembourg, le 12 octobre 2011.

Patrice PFISTNER

Administrateur Unique

Référence de publication: 2011143640/13.

(110166337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Patron Lepo VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.326.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011143619/10.

(110166312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Patron Weghell Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 124.400.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011143620/10.

(110166526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Portico Düsseldorf Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 118.395.

L'adresse professionnelle actuelle des gérants de la Société Messieurs Philippe CHAN et Jimmy TONG SAM est située au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011143622/11.

(110166225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Portugal Venture Capital Initiative, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.174.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Pour PORTUGAL VENTURE CAPITAL INITIATIVE

Société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé

Organised under the form of a société anonyme

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Sophie Coccetta / Patricia Schon

Référence de publication: 2011143624/17.

(110166330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Premier Education Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 24.668,24.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 139.962.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 10 octobre 2011

Il résulte des décisions prises par les associés en date du 10 octobre 2011 que:

- La démission de Monsieur Rajindar Singh, demeurant au 112 Robinson Road, SGP – Singapour de sa fonction de gérant de classe A a été acceptée par les Associés avec effet au 10 octobre 2011.

- Monsieur Marc Chong Kan, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg est élu par les Associés en remplacement du gérant démissionnaire de classe A, avec effet au 10 octobre 2011 et ce pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011143625/19.

(110166581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Prysmian (Lux) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 107.856.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des associés (clôture de liquidation) de la société «PRYSMIAN (LUX) II S.à r.l.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 7 octobre 2011, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13483.

- que la société «PRYSMIAN (LUX) II S.à r.l.» (la «Société»), société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 17 boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 107856,

constituée suivant acte notarié du 10 mai 2005, publié au Mémorial C numéro 948 du 27 septembre 2005;

se trouve à partir de la date du 7 octobre 2011 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 30 juillet 2010 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143630/25.

(110166214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Paulanne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 140, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.121.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011143631/11.

(110166477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Société Civile Immobilière «Hansen-Giglio SCI», Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3817 Schifflange, 14, Chemin de Bergem.

R.C.S. Luxembourg E 4.584.

STATUTS

L'an deux mille onze, le dix octobre,

Les soussignés,

1- HANSEN Jean-Claude Denise Marcel

(N° matricule: 1982 0719 177)-Chef d'atelier-demeurant 14 Chemin de Bergem L-3817 SCHIFFLANGE

2- GIGLIO Linda (N° matricule: 1985 0607 047) - Educatrice diplômée - demeurant 14 Chemin de Bergem L-3817 SCHIFFLANGE

Ont arrêté les statuts d'une société civile qu'ils entendent constituer entre eux comme suit:

Titre I^{er} .- Objet, Dénomination, Durée siège

Art. 1^{er}. la société a pour objet la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, échange, construction ou de toute autre manière de propriétés immobilières et l'exercice de toutes activités accessoires, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet principal.

Art. 2. la société prend la dénomination SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE «HANSEN-GIGLIO SCI»

Art. 3. la société est constituée à partir de ce jour et pour une durée illimitée.

Le contrat de société pourra pour la première fois être dénoncé pour le 31 décembre 2011 et avec un préavis de six mois et ensuite à l'expiration de chaque période triennale successive à condition qu'un préavis de six mois ait été donné par l'associé prenant l'initiative de la dénonciation à la société et à l'autre associé.

Jusqu'à pris d'effet de la dénonciation l'autre associé peut éviter la dissolution en rachetant les parts de l'associé qui a donné le préavis.

En cas de désaccord sur le prix des parts, ce prix sera fixé définitivement et sans recours par un collège de trois experts. L'associé qui a pris l'initiative de la dénonciation et l'associé qui entend racheter les parts de l'associé dénonçant, procéderont chacun de leur coté à la nomination d'un expert. Le troisième expert sera désigné d'un commun accord par les deux experts. A défaut par l'une des parties de procéder à la désignation ou à défaut l'accord entre les associés ou entre les deux experts, ceci dans les huit jours de l'invitation par lettre recommandée qui leur a été faite, la désignation interviendra à l'initiative de la partie la plus diligente par le Président du tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg.

Les experts devront prendre leur décision au plus tard dans les trois mois après que le collège des experts aura été complété, sinon une nouvelle désignation d'expert devra intervenir. Le prix fixé par les experts devra être payé au plus tard dans les trois mois de la décision contre signature des documents de transfert de parts. Les experts devront, dans

leur évaluation, tenir compte de tous les éléments de la société et les évaluer à leur juste valeur et devront notamment tenir compte d'éventuelles charges fiscales pouvant frapper les revenus et les plus values.

Art. 4. le siège de la société est à Luxembourg -14 Chemin de Bergem L-3817 SCHIFFLANGE. Il pourra être transféré en tout au autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II.- Apports, Capital, Parts sociales

Art. 5. le capital est fixé à 1 000.00 euro. Il est représenté par 100 parts sociales de 10 euros chacune. Le capital est libéré par des versements en numéraire. Les parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

1 HANSEN Jean-Claude Denise Marcel	50 parts
2 GIGLIO Linda	<u>50 parts</u>
TOTAL	100 parts

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code Civil.

Les parts seront librement cessibles entre associés.

Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés qu'avec l'agrément du ou des autres associés.

Art. 7. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes

Art. 8. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code Civil. Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, les administrateurs devront, sauf accord contraire, et unanime des sociétaires, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent intenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 9. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus pour l'exercice de leurs droits de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux et par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et les obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et résolutions prises par l'assemblée.

Titre III.- Administration de la société

Art. 10. chaque associé de l'accord des associés représentant la majorité des parts existantes peut faire des prêts ou d'autres avances à la société portant intérêt aux taux de la location des immeubles appartenant à la société, à défaut au taux de 6%. L'associé créancier peut exiger des autres associés la mise en gage de leurs parts où, si celles-ci se trouvent déjà être gagées, la cession de leur droits aux revenus de la société pour garantir le remboursement de leur partie dans cette dette de la société.

Art. 11. la société est gérée et administrée par les associés conjointement. En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un associé, les pouvoirs de gestion reviennent à l'associé, ou aux associés restant en fonctions. Les associés peuvent déléguer toute ou partie des pouvoirs de gestion à un tiers.

Art. 12. la société est valablement engagée par la signature individuelle de Madame GIGLIO Linda .

Titre IV.- Assemblée Générale

Art. 13. les associés sont réunis chaque année en assemblée générale sur convocation de l'associé le plus diligent, avant la fin du mois de juin.

Des assemblées générales peuvent être convoquées extraordinairement par tout associé.

Les convocations aux assemblées générales ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés cinq jours francs au moins à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion. L'assemblée peut même se réunir sur convocation verbale et sans délai, si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 14. tous les associés ont le droit d'assister aux assemblées générales, et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un autre associé.

Lorsque l'assemblée générale est appelée à délibérer dans des cas autres que ceux prévus à l'article 18 ci-après, elle doit être composée d'associés représentant les deux tiers au moins de toutes les parts.

Si cette condition n'est pas remplie, l'assemblée générale est convoquée à nouveau et elle délibère valablement quel que soit le nombre de parts représenté, mais seulement sur les objets à l'ordre du jour de la première réunion.

Art. 15. Les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf ce qui est stipulé à l'article 18. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente de parts sans limitation.

Art. 16. l'assemblée générale ordinaire entend le rapport du conseil d'administration sur les affaires sociales, elle discute, approuve et redresse les comptes.

Elle délibère sur toutes propositions portées à l'ordre du jour qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 17. L'assemblée générale extraordinaire décidant de la majorité des parts existantes peut apporter toutes modifications aux statuts, qu'elle qu'en soit la nature ou l'importance.

Elle peut décider notamment:

- l'augmentation ou la réduction du capital et la division afférente en parts sociales;

La prorogation, la réduction de durée ou la dissolution anticipée de la société, sa fusion ou alliance avec d'autres sociétés, par intérêt ou par action, constituées ou à constituer;

- la transformation de la société en société de toute autre forme;

- l'extension ou la restriction de l'objet social;

Titre V.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire, faire l'apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation, les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et donner quitus au liquidateur.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés, proportionnellement au nombre de parts possédées par chacun d'eux.

Titre VI.- Disposition générale

Art. 19. Les articles 1832 et 18721 du Code Civil (ainsi que les dispositions applicables de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures) trouveront application partout où il n'y est dérogé par les présents statuts.

Enregistré à Luxembourg, le 10.10.2011.

Pour original

HANSEN Jean-Claude Denise Marcel / GIGLIO Linda

Référence de publication: 2011139807/122.

(110161825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

PPG Luxembourg Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.234.875,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 97.150.

Il résulte des résolutions des associés de la Société prises le 10 octobre 2011 les décisions suivantes:

- Accepter la démission de M. Pierre-Marie de Leener en tant que gérant A de la Société avec effet au 1^{er} octobre 2011;

- Nommer M. Robertus Petrus Jongbloed, né le 29 mai 1964 à Oranjestad, Aruba, Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle Route de Gilly 32, 1180 Rolle, Suisse, en tant que gérant A de la Société avec effet au 10 octobre 2011 et ce jusqu'au 31 décembre 2011.

- Nommer M. Paul Fagley, né le 23 décembre 1976 à Altoona, Pennsylvanie, Etats-Unis, ayant pour adresse professionnelle Route de Gilly 32, 1180 Rolle, Suisse, en tant que gérant A de la Société avec effet au 10 octobre 2011 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143635/19.

(110166293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Prieten S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 86.325.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRIETEN S.A. tenue en date 30 septembre 2011 à (L-1420) Luxembourg, 15-17 avenue Gaston Diderich, que:

- La société Citadel Administration S.A. a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de la société Cardinal Nominees Limited démissionnaire, avec effet au 1^{er} octobre 2011 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Commissaire aux comptes:

Citadel Administration S.A.

15-17 avenue Gaston Diderich

L-1420 Luxembourg

Pour extrait conforme

S. Baker

Administrateur

Référence de publication: 2011143636/20.

(110165992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Prime Property Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 134.480.

—
Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1037

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011143637/14.

(110166664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Promaate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 11, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 152.915.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011143638/10.

(110166193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Pronos SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.624.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRONOS S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2011143639/11.

(110166329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Protos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 75.964.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

(RECTIFICATIF DEPOT N° L100092034 DU 29.06.2010)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011143642/11.

(110166784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Quantum Leap, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 157.285.

Suite à la démission de Monsieur Andrey Solenov en tant que gérant de Quantum Leap en date du 24 mars 2011, le Conseil de Gérance se compose comme suit:

Jean de Courrège

14, rue Jean l'Aveugle

L-1148 Luxembourg

Georgy Urumov

5, Ordnance Hill

GB-NW8 6PR LONDON

Ruslan Pinaev

49, Kolonchevskaya Street

RUS- Moscou

Pour Quantum Leap

Société à responsabilité limitée

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011143643/24.

(110166323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Ripple Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 152.725.

Extrait des résolutions prises par l'administrateur unique en date du 11 août 2011

L'administrateur unique de la Société, la société GROVAL HOLDINGS LIMITED, a pris acte de la démission de Monsieur Ilya SOKOLOV de son poste de représentant permanent et a décidé de nommer en son remplacement, avec effet immédiat, Monsieur Ivan KRUCHININ, demeurant professionnellement à Griva Digeni 115, Trident Centre, CY-3101 Limassol, Chypre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011143666/13.

(110166122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Rivage Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 106.320.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 21 septembre 2011 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 1, rue des Glacis, L- 1628 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, L- 2522 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011143667/14.

(110166115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Rivage Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 106.321.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 21 septembre 2011 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 1, rue des Glacis, L- 1628 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, L- 2522 Luxembourg et ce avec effet immédiat

En outre, la Société prend acte du changement d'adresse:

1°) de l'associé unique, savoir:

- RIVAGE HOLDING S.à r.l. qui a désormais son siège social au 6 rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg.

2°) des gérants suivants:

- P.A.L. Management Services S.à r.l. qui a désormais son siège social au 16 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg; et

- PIGNON Céline qui a désormais son adresse au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011143670/20.

(110166519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Rivage Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 106.320.

—
EXTRAIT

La Société prend acte du changement d'adresse des gérants suivants:

(a) P.A.L. Management Services S.à r.l. du 1, rue des Glacis L-1628 Luxembourg au 16 avenue Pasteur L-2310 Luxembourg; et

(b) PIGNON Céline du 1, rue des Glacis L-1628 Luxembourg au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011143668/15.

(110166349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Rivage Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 106.321.

Les comptes annuels au 14 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143669/10.

(110166264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Riviera Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 52.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 octobre 2011. Signature.

Référence de publication: 2011143671/10.

(110166347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Selo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 155.739.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1037

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011143701/14.

(110166662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

**Rubbik S.A., Société Anonyme,
(anc. Whatdoweb S.A.).**

Siège social: L-2351 Luxembourg, 2, rue des Primevères.
R.C.S. Luxembourg B 92.930.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2011143674/10.

(110166260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Saphir Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 150.152.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2011143675/10.

(110166550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Société de Toulouse pour Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 18.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011143679/10.

(110166340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Security Consulting Professionals S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.
R.C.S. Luxembourg B 105.467.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011143700/10.

(110166245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Sharies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8272 Mamer, 11, rue Jean Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 75.485.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1037

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011143708/14.

(110166661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

UP Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 162.765.

In the year two thousand and eleven,

On the thirty-first day of August,

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

THERE APPEARED:

"ULTRA PETROLEUM CORP.", a corporation existing under Canadian laws, registered with the Yukon Trade Register under number 27812, having its registered office at Suite 300, 204 Black Street, Whitehorse, Yukon, Y1A 2M9,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette,

by virtue of a proxy given under private seal on 26 August 2011.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows:

1. "ULTRA PETROLEUM CORP", prenamed, is the sole shareholder of "UP LUXEMBOURG HOLDINGS", a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, incorporated by deed of the undersigned notary on 18 July 2011, registered at the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B number 162.765, not yet published in the Mémorial C.

2. The sole shareholder, represented as stated here above, takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital by an amount of twenty two million ten thousand United States Dollars (USD 22,010,000.00), in order to bring it from its current amount of twenty eight million six hundred and twenty thousand United States Dollars (USD 28,620,000.00) to fifty million six hundred and thirty thousand United States Dollars (USD 50,630,000.00), by creating and issuing two million two hundred and one thousand (2,201,000) class A mandatory redeemable preferred shares (the "Class A MRPS"), with a par value of ten United States Dollars (USD 10,-) each.

All these new shares have been entirely and fully paid up by the sole shareholder by a contribution in cash for an amount of twenty two million ten thousand United States Dollars (USD 22,010,000.00), so that such amount is already at the free disposal of the Company, as acknowledged by the sole shareholder.

Second resolution

Further to the afore mentioned resolution, the sole shareholder, represented as stated here above, decides to amend the first paragraph of Article seven of the Company's Articles of Association, which will from now on have the following wording:

« **Art. 7.** The Company's share capital is set at USD 50,630,000.00 (fifty million six hundred and thirty thousand United States Dollars) consisting of (i) 2,000 (two thousand) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and (ii) 5,061,000 (five million sixty one thousand) class A mandatory redeemable preferred shares (the "Class A MRPS") (the "Class A MRPS" collectively with the Ordinary Shares are hereafter referred to as the "Shares"), all in registered form with a par value of ten United States Dollars (USD 10) each, subscribed and fully paid up.»

Costs

The costs, disbursements and charges, in any form whatsoever incurred by the Company or to be settled by the Company due to the present deed, approximately amount to five thousand seven hundred euro (€ 5,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by surnames, names, civil status and residence, the members of the board of the meeting signed together with Us, the notary, the present original deed.

Follows the french translation:

L'an deux mille onze,

Le trente et un août

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

A comparu:

"ULTRA PETROLEUM CORP", société anonyme de droit canadien, avec siège social à Suite 300, 204 Black Street Whitehorse, Yukon Y1A 2M9, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Yukon sous le numéro 27812,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à L4030 Esch-sur-Alzette, 5 rue Zénon Bernard,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 26 août 2011

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. "ULTRA PETROLEUM CORP", prénommée, représentée comme dit, est la seule associée de la société à responsabilité limitée "UP LUXEMBOURG HOLDINGS", ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 18 juillet 2011, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 162765.

2. L'associée unique, représentée comme dit, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-deux millions dix mille dollars (USD 22.010.000,00), pour le porter de son montant actuel de vingt-huit millions six cent vingt mille dollars (USD 28.620.000,00) à cinquante millions six cent trente mille dollars (USD 50.630.000,00), par la création et l'émission de deux millions deux cent un mille (2.201.000) actions préférentielles rachetables de catégorie A (l'"Action Préférentielle A"), avec une valeur nominale de dix Dollars (USD 10,-) chacune.

Toutes ces parts nouvelles ont été immédiatement libérées par l'associée unique moyennant un apport en espèces de vingt-deux millions dix mille dollars (USD 22.010.000,00), de sorte que ladite somme se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ce que l'associée reconnaît.

Deuxième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'associée unique, par son représentant prénommé, décide de modifier le premier alinéa de l'article sept des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le capital social est fixé à 50.630.000,- USD (cinquante millions six cent trente mille Dollars), représenté par (i) 2.000 (deux mille) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires") et (ii) 5.061.000 (cinq millions soixante et un mille) actions préférentielles rachetables de catégorie A (l'"Action Préférentielle A") (l'Action Préférentielle A et les Actions Ordinaires sont conjointement référencées comme les "Actions"), toutes enregistrées avec une valeur nominale de 10,- USD (dix Dollars) chacune, souscrites et entièrement payées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ cinq mille sept cents euros (€ 5.700,).

Le Notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, note que à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction en français; à la requête de ladite comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 septembre 2011. Relation: EAC /2011/11964. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011139862/102.

(110162082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Romabelle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 57, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 78.507.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17.10.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011143673/10.

(110166427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Serimnir Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 137.142.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 29 août 2011

L'assemblée Générale Ordinaire décide:

- de nommer, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012, le mandat des Administrateurs suivants:

* Monsieur Stéphane François, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

* Monsieur Eric Grabli, Administrateur;

* Monsieur Frédéric Otto; Administrateur;

* Monsieur Marc Ambroisien, Administrateur;

* Monsieur Sidney Bouvier, Administrateur.

- de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé, PricewaterhouseCoopers S.à r.l., pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Administrateur et Président du Conseil d'Administration:

- Monsieur Stéphane François, Avenida Diagonal 605 apt 6-5, E-08028 Barcelone

Administrateurs:

- Monsieur Eric Grabli, 9 Johan Sebastian Bach, Piso 4-D, E-08021, Barcelone

- Monsieur Frédéric Otto, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

- Monsieur Marc Ambrosien, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

- Monsieur Sidney Bouvier, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

Le Réviseur d'Entreprises Agréé est:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 octobre 2011.

Référence de publication: 2011143702/30.

(110166422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Services Internationaux d'Ingénierie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 102.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011143703/9.

(110166789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Services Internationaux d'Ingénierie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 102.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011143704/9.

(110166790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Morgamon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 127.899.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011143832/10.

(110166580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.

Ned Rent Invest and Exploitation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 84.945.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011143833/10.

(110166561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2011.
